

SOMMAIRE

	Synthèse du rapport d'activité
	RGA
	Structurer l'offre agricole pour un meilleur retour de la valeur ajoutée sur nos exploitations
	Dynamique réseau
	Communication
	Environnement
	Europe et international
	Productions animales
	Productions végétales
	Foncier agricole
	Gestion de l'activité agricole
	Territoires
	Agriculture biologique
	Partenariats - fonds de dotation
	Affaires publiques



Contexte

2016 est une année de victoires syndicales ! JA a entre autre obtenu la validation par Bruxelles du principe d'une 4ème modulation de la DJA, remplaçant les prêts bonifiés devenus obsolètes, et s'ajoutant aux trois autres modulations nationales et aux dizaines d'autres modulations régionales existantes. Après avoir bataillé pour permettre aux jeunes d'accéder à une aide à la hauteur de leur reprise d'exploitation et de la modernisation qu'ils souhaitent apporter à celle-ci, JA est heureux de voir apparaître cette nouvelle modulation destinée aux futurs installés. Le groupe RGA a travaillé pour adapter au mieux cette nouvelle aide à chaque région et peut se vanter aujourd'hui d'avoir contribué à renouveler les prêts bonifiés pour les porteurs de projets, en mettant en place cette nouvelle source financière.

Notre action

Développement des sources de financement pour l'installation

Initié par JA dans son rapport d'orientation 2011, le concept de mur bancaire continue d'être déployé. Après les trois briques trouvées au niveau national en 2015, ce sont deux nouvelles briques nationales qui viennent s'ajouter au dispositif en 2017 : le cautionnement bancaire par la SIAGI et le nouveau programme d'accompagnement des nouveaux installés par le Crédit Agricole.

Assouplissement des sanctions liées aux engagements sur la DJA

Le travail mené par JA sur la simplification de certaines réglementations françaises continue. Par exemple, la réalisation des avenants au Plan d'Entreprise ont été assouplis en fin d'année. Notamment, JA a défendu un suivi en 3ème année d'installation, et non plus un contrôle permettant de régulariser les avenants que le jeune aurait oublié de faire. JA continue de porter ce sujet au Ministère au travers du « comité pour la rénovation des normes en agriculture », lancé en 2016.

Dans le cadre du projet AITA « communication sur le dispositif et animation des PAI/CEPPP », JA a pour objectif de recenser et réaliser une cartographie des aides locales afin d'informer les chargés de mission des Points Accueil Installation.

Appui des Points Accueil Installation

Depuis la création des Points Info Installation en 1996, JA a toujours eu la volonté de créer une communication commune, d'apporter de l'information aux chargés de missions et de leur permettre des temps d'échanges. Dans le cadre du projet AITA « communication sur le dispositif et animation des PAI/CEPPP », JA continue ses actions. Ce projet collaboratif réalisé avec les chargés de mission, a pour but de définir et créer une charte graphique nationale et des supports propres aux PAI. De nouvelles formations ont été déployées à cette occasion : formation accueil des nouveaux animateurs, journée nationale des chargés de mission PAI, etc.

Des groupes RGA nationaux dynamiques

Deux groupes RGA ainsi qu'un séminaire se sont déroulés cette année. Ils ont permis de faire le point sur l'actualité et d'avancer sur la 4ème modulation, entre autre. Le 26 mai 2016 se tenait à Paris un groupe RGA sur l'agriculture urbaine. Cette tendance prenant de plus en plus d'ampleur, JA souhaite s'y impliquer afin de représenter la profession agricole. Le déploiement de l'agriculture en zone urbaine pourrait être l'occasion de lancer des actions de communication positive sur le métier d'agriculteur. Par exemple, les associations sociales utilisant l'agriculture comme moyen d'insertion pourrait être des lieux intéressants où communiquer positivement sur notre métier, voire pour trouver de nouvelles recrues désireuses de devenir agriculteur. Un prochain groupe devrait avoir lieu en 2017 afin de travailler sur l'avancement de ces projets urbains s'intégrant dans un cadre agricole.

La session RGA 2017 axée sur la formation et l'acquisition des compétences

Fin Janvier, s'est déroulée à Champagnole dans le Jura, la session RGA sur le thème de l'acquisition des compétences des néo-installés. Ce thème a été choisi dans la continuité de l'enquête GPE7 effectuée par JA sur ce même sujet. La session RGA fût l'occasion d'aborder la gestion des risques lors de l'installation des jeunes (thème du RO 2017), l'acquisition des compétences d'un agriculteur tout au long de sa vie et enfin la promotion du métier, notamment à travers des groupes de travail laissant libre cours à l'imagination des responsables installation départementaux et leur permettant d'envisager certaines améliorations.



Session RGA dans le Jura

Travail avec les Animateurs Installation Région (AIR)

Des réunions entre AIR et conseillers installations nationaux ont été organisées tous les deux ou trois mois à Paris. C'est l'occasion de faire le point sur les différents dossiers installation en région et de parler des projets à venir dans le réseau sur le thème du RGA. Ces réunions permettent également d'évoquer des sujets bien spécifiques, de remonter les problèmes rencontrés en régions et de partager de bonnes initiatives.

Réponses aux appels à projet nationaux : stages à l'étranger et transmission

Dans le cadre de l'AITA (Accompagnement à l'installation transmission en agriculture) (ex-PIDIL, Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales), le ministère a lancé trois appels à projet. JA, en collaboration avec l'APCA, a été retenu sur les projets « communication Point accueil installation/Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (PAI/CEPPP) », et « transmission ». Le travail a d'ores et déjà été entamé sur la communication en PAI et CEPPP. D'autre part, le travail de JA pour le projet Transmission consiste entre autre de développer, pour le cédant, une expertise commune simultanée de plusieurs acteurs (notaires, banquiers etc.) lors de la transmission d'une exploitation. Par ailleurs, JA a été retenu sur le redémarrage des stages à l'étranger. A travers sa réponse à l'appel à projet stage à l'étranger en agriculture, JA souhaite remettre sur pied les stages à l'étranger comme l'ont connu les jeunes en cours d'installation jusqu'en 2009, leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle conséquente et de s'ouvrir aux cultures internationales.



Travail du groupe RGA

Rénovation du BPCGEA et BPREA

Les diplômes rénovés sortiront pour la rentrée 2017. JA travaille au côté de multiples acteurs de l'enseignement afin de mettre en place des diplômes permettant aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir agriculteur. La rénovation du BPREA a pour but de mieux prendre en compte l'agro-écologie et la diversité des systèmes de production. Le projet qui est à l'œuvre au sujet du BPCGEA envisage une spécialité « CGEA » rénovée sans option. Les apprenants choisiront un support de formation parmi « polyculture élevage » et « grandes cultures ». La viticulture-viniculture sera une branche à part entière appelée « CGEVV ».

Rajeunissement DJSP

Demain Je Serai Paysan a fait peau neuve ! Un nouveau logo et une nouvelle charte graphique sont sortis à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2017. A présent, Demain Je Serai paysan et ses différents supports pourront être utilisés en régions, départements et localement lorsqu'il s'agit de promouvoir le métier d'agriculteur et renseigner les porteurs de projets sur le dispositif existant. Cette plateforme a pour vocation de faire la promotion du métier avec un même discours à travers tout le territoire pour uniformiser les messages de JA et de valoriser nos partenaires nationaux tout au long de l'année.



Table ronde DJSP lors du Salon International de l'Agriculture



Stand DJSP lors du Salon International de l'Agriculture

Perspectives

Diversification des actions de promotion du métier

Suite à notre session annuelle RGA, JA prévoit encore de travailler sur la promotion du métier face aux forts enjeux de renouvellement des générations. L'objectif est de continuer les actions JA existantes en régions, départements et au niveau local (visites d'exploitations par des élèves, forums etc.) et de développer des actions « innovantes ». Les différentes réunions AIR, groupes RGA et réunions avec les partenaires de Demain Je Serai Paysan devraient nous permettre de mettre en place de nouveaux projets au cours de l'année et devraient être déclinés en région.

Réforme des prêts bonifiés, un travail toujours en cours.

Une année de plus s'est écoulée, déjà 3 ans que Jeunes Agriculteurs travaille sur la transformation des prêts bonifiés. JA a œuvré toute l'année à la création d'une 4ème modulation nationale de la Dotation Jeune Agriculteur, basée sur « le coût de reprise / les efforts de modernisation ». Le montant est déterminé suivant des plafonds d'investissements, différents selon la zone concernée, à partir d'un seuil plancher fixé à 100 000€ pour financer les projets nécessitant des investissements importants. Le nombre de paliers et leurs montants sont choisis au niveau des régions. Cette modulation doit représenter au minimum 4000€ en zones de plaine et 8000€ en zones défavorisées et de montagne. La DJA de base peut également être revalorisée.

Le cadre national a été validé par l'Europe le 17 novembre 2016. Les déclinaisons régionales doivent se faire avant le 17 novembre 2017. Le travail a déjà été fait dans beaucoup de régions. Les prêts bonifiés restent appliqués, tant que la 4ème modulation n'est pas en place, évitant ainsi l'année blanche.

Le travail n'est pas fini et JA œuvre encore pour faire évoluer le projet d'instruction technique à travers des demandes au sujet de :

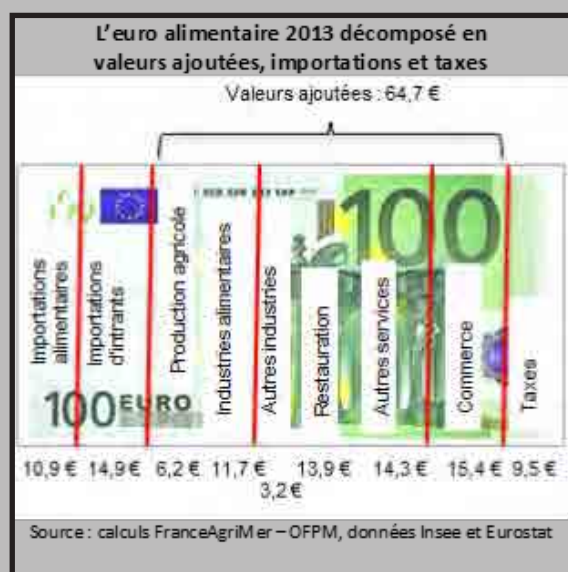
- La réintégration du compte courant d'associé dans les investissements éligibles qui, jusque-là, n'était pas cadré par les prêts bonifiés ;
- l'intégration du croît interne de cheptel, pouvant représenter un investissement important pour le jeune installé ;
- la Proratation des investissements en société à l'actif et non pas au nombre de parts sociale.

Structurer l'offre agricole

POUR UN MEILLEUR RETOUR DE LA VALEUR AJOUTÉE SUR NOS EXPLOITATIONS



Contexte



Le rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges publié en avril 2017 tente comme chaque année d'expliquer les relations entre opérateurs commerciaux des filières. Des relations tendues entre fournisseurs et distributeurs qui intensifient la pression sur les exploitations agricoles.

Ainsi, une forte baisse des prix à la production observée tout au long de l'année 2015 dans la plupart des filières agricoles (recul du prix des produits agricoles de 6,9% entre 2014 et 2015) s'est maintenue en 2016 (+0,3%). Une nouvelle baisse (de -1,5%) s'observe également pour les produits des industries alimentaires, en recul pour la troisième année consécutive. Les prix à la consommation, quant à eux, progressent en moyenne un peu plus encore en 2016 (+0,7%) qu'en 2015 (+0,5%). Ces chiffres s'expliquent en partie par la stratégie « de guerre des prix » que se livrent les enseignes de la grande distribution ayant principalement deux postes de charges qui constituent leur marge de manœuvre : les frais de fonctionnement et les prix

à l'achat comme le traduit la concentration des enseignes de la grande distribution opérée fin 2014. Quatre acteurs se partagent désormais 92,5% des parts de marché à l'achat. Une tension que subissent de plein fouet les industriels qui pour conserver au maximum leur marge la reporte sur l'amont des filières, souvent impuissant. Par ailleurs, la situation sur le segment RHD est tout aussi tendue pour les mêmes raisons.

C'est dans ce contexte de fortes tensions sur les prix et de crise subit par la quasi-totalité des filières depuis l'été 2015, poursuivie en 2016, que nous travaillons à identifier et actionner les différents leviers pour sortir la profession agricole de la crise économique, de la structuration de nos filières à la prise de conscience des pouvoirs publics. Après deux années de forte mobilisation syndicale permettant d'obtenir des mesures d'urgence, JA a fait de ce sujet une priorité du mandat 2016-2018, aux côtés du RGA. Notre feuille de route s'articule autour de trois actions : le revenu par l'organisation des filières ; le revenu par la création de valeur ajoutée ; le revenu sécurisé par des politiques publiques adaptées.

Notre action

Le revenu par l'organisation des filières

> Regrouper l'offre et développer la contractualisation collective

Pour peser dans les négociations commerciales face aux opérateurs de l'aval, les producteurs doivent se regrouper. C'est par une massification de l'offre, face à l'aval, que les producteurs augmenteront leur pouvoir de négociation en termes de prix et de volume. C'est aussi par le regroupement de l'offre que de véritables stratégies de filière, sur les territoires, pourront voir le jour à travers une organisation économique renouvelée. Nous soutenons le développement d'Organisation de Producteurs (OP) dite commerciale, avec transfert de propriété, dont le rôle premier est la collecte et la mise en marché. Par ailleurs, un travail de gestion de l'offre doit être effectué entre producteurs et premiers metteurs en marchés, impliquant le syndicalisme, au sein des interprofessions ou des Associations d'OP (AOP).

D'autre part, pour assurer une plus grande visibilité à l'ensemble des acteurs, des producteurs aux distributeurs, nous devons nous appuyer sur des outils favorisant la transparence dans la relation entre opérateurs économiques et la visibilité économique pour les exploitations agricoles. C'est pourquoi Jeunes Agriculteurs rappelle depuis longtemps les bénéfices de la contractualisation comme étant un outil qui permet de définir une relation commerciale durable entre un producteur et un acheteur en s'accordant sur un volume, un prix, une durée. Elle permet d'ajuster l'offre à la demande en produisant pour un débouché et de garantir un prix stable et rémunérateur pour le producteur, qui plus est dans une période de forte volatilité. Elle instaure un lien entre le prix et les coûts de production. Une contractualisation qui doit être collective et négociée par les OP.

Le contrat tripartite, un partenariat de filière

Le contrat tripartite n'existe pas d'un point de vue juridique : légalement, un contrat se signe entre deux entités. Néanmoins Jeunes Agriculteurs souhaite pousser au développement de partenariats économiques durables au sein des filières. Distributeurs, transformateurs et organisations de producteurs doivent se mettre autour de la table pour définir ce « partenariat tripartite ». La législation doit nous accompagner à aller dans ce sens. Il est impératif de mettre en place une contractualisation saine et efficace afin de développer et de pérenniser des contrats multipartites, engageants les différents acteurs des filières.

> Reprendre en mains nos outils et s'investir dans le projet coopératif



Comme nous le disions dans notre rapport d'orientation 2013, nos attentes envers la coopération sont multiples, notamment en matière d'accompagnement au RGA, de rénovation de la gouvernance, de formation mais aussi et surtout de proximité avec les adhérents. Mais créer de la valeur et en assurer un retour vers les exploitations agricoles doit être au cœur de la stratégie des coopératives. Assurer un prix rémunérateur aux adhérents tout en maintenant et en développant les filières à long terme au sein des territoires doit être le projet principal des coopératives.

L'objectif de Jeunes Agriculteurs est de renouveler un pacte d'adhésion au collectif et de se réengager dans le projet coopératif. Les coopératives sont les outils des agriculteurs et pourtant le lien entre adhérents et gouvernants semble se distendre, en particulier avec les jeunes. JA croit en la mutualisation et la coopération. Il faut réinvestir ces outils, rénover leur gouvernance et les rendre attractifs auprès des futurs installés. D'autant plus que les coopératives agricoles sont des acteurs incontournables des filières sur lesquels nous devons davantage nous appuyer pour rééquilibrer les relations commerciales.

Autant de point que nous déclinons dans le partenariat que nous avons lancé fin 2016 avec Coop de France. L'objectif étant de renforcer notre relation, au niveau territorial, en engageant une démarche fondée sur deux enjeux prioritaires : la

structuration des filières et l'installation et la transmission des exploitations. Ce partenariat entérine également au niveau national le retour de JA au CA de Coop de France. Depuis le 1er janvier 2017, deux administrateurs JA y siègent.

Le revenu par la création de valeur : promouvoir l'origine France sur tous les marchés et s'impliquer davantage dans la distribution des produits

La course à la compétitivité prix a atteint des limites. Jamais la France ou l'Europe ne seront compétitives sur des matières premières substituables face à des concurrents brésiliens, américains, chinois sauf à détruire le système social français. En revanche, les agriculteurs français ont la capacité de valoriser davantage, et en masse, leur production via une segmentation renouvelée, notamment avec la mise en place de démarches sur le « manger français ». L'export ne doit pas être ignoré non plus, à condition qu'il se concentre sur des marchés et des volumes sécurisés et créateurs de valeur.



Par ailleurs, pour parvenir à remettre la main sur la maîtrise des prix, les agriculteurs s'engagent de plus en plus dans des circuits de distributions parallèles. Ces circuits alternatifs sont accueillis favorablement par les consommateurs, davantage en recherche de terroirs et de relations directes avec les producteurs, suite notamment aux récurrents scandales sanitaires. Nous soutenons ce genre d'initiatives, mais nous pensons qu'une bannière commune pourrait fédérer l'ensemble des acteurs. C'est ce qu'a tenté de faire le projet AgriDistrib (2014-2016) qui nous a permis d'étudier la faisabilité d'un projet pilote en Rhône-Alpes sur le segment de la

RHF, géré et maîtrisé par une profession agricole organisée, mais aussi et surtout de réunir plusieurs acteurs autour d'un projet commun. Une belle réussite à l'image du colloque de restitution des résultats qui s'est tenu en 2016 et qui a réuni l'ensemble des acteurs et près d'une centaine de participants. Nous remarquons déjà des attentes du réseau JA sur le sujet. C'est désormais un sujet majeur à tous les échelons, un signal très encourageant au regard de notre ambition de décliner AgriDistrib dans tous les territoires. Nous attendons également que l'ensemble des organisations agricoles prennent part à ces réflexions, notamment les Chambres d'agriculture qui ont déjà démontré leur volonté d'avancer en développant les circuits courts et de proximité comme en témoigne le réseau Bienvenue A La Ferme, et qui ont énormément à apporter sur le sujet.

La mise en place de l'étiquetage d'origine sur les produits laitiers et carnés : promouvoir le « Manger français » pour capter davantage de valeur



La forte pression professionnelle, notamment via les actions VDNP/LDNP, appuyée par la pétition lancée par les OPA (dont JA) avec UFC Que Choisir et Familles Rurales à l'occasion du SIA 2016 nous a permis d'obtenir une période expérimentale sur l'étiquetage de l'origine du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018. Un décret rend désormais obligatoire l'indication de l'origine du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédients dans des denrées alimentaires préemballées.

Comment ça marche : dès lors qu'un produit préparé contient au moins 50% de lait ou 8% de viande, l'étiquetage de l'origine des ingrédients lait et viande est rendu obligatoire. Grâce à ces seuils d'application nous arrivons à intégrer dans le dispositif une très large quantité de produits, même si des progrès restent à faire concernant certains produits exclus du dispositif. Cette expérimentation constitue une étape importante, qu'il conviendra de pérenniser au-delà de 2018 en l'étendant à d'autres produits et à d'autres pays européens, qui pour certains se montrent d'ores et déjà intéressés par l'initiative française.

Le revenu sécurisé par des politiques publiques adaptées

> Loi Sapin 2 : des avancées pour les agriculteurs

Jeunes Agriculteurs continue de sensibiliser les pouvoirs publics, des interlocuteurs incontournables, pour faire évoluer la législation qui encadre les relations commerciales. La dernière en date, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite «loi Sapin II», a été promulguée fin 2016. Après de longs mois de concertation avec l'ensemble de la profession agricole, elle tente de faire évoluer les relations commerciales. Le texte interdit de marchander les contrats laitiers pendant 7 ans, une demande forte des jeunes agriculteurs qui ne peuvent assumer cette charge financière supplémentaire en début de carrière, en particulier en période de crise du lait. Il renforce le rôle des OP en interdisant la signature des contrats individuels avant la mise en place d'un accord-cadre entre l'OP et son acheteur. Le bras de fer contre Lactalis a montré le rôle majeur que doivent jouer les OP dans les négociations commerciales.

Par ailleurs, la loi affirme la nécessité de prendre en compte les coûts de production dans les négociations entre les producteurs et les acheteurs, afin de permettre un retour de valeur créée sur les exploitations pour que les agriculteurs puissent vivre de leur métier.

Enfin, il propose la mise en place d'une conférence annuelle de filière devant traiter des coûts de production en agriculture et de leurs évolutions ainsi que le renforcement des sanctions contre les entreprises privées en cas de non publication de leurs comptes.

Perspectives

Le travail entamé depuis quelques années avec la grande distribution semble enfin porter ses premiers fruits. Même si les résultats ne sont pas encore convaincants, les différentes enseignes sont davantage sensibles aux questions de l'origine des produits et de partenariat de filière. Il faut perdurer en ce sens, tout en continuant à travailler sur l'ensemble des maillons. C'est dans la poursuite de ces objectifs que JA a lancé sa « formation filières » à destination du réseau JA pour accompagner les responsables professionnels de notre réseau à être acteur et force de proposition au sein de son territoire. Il s'agit ici de mieux maîtriser les tenants et aboutissants sur les sujets majeurs que sont le fonctionnement des multiples acteurs, les relations et négociations commerciales ou encore la structuration de nos filières. Un cadre national a été proposé. Il faut désormais le décliner au niveau régional en s'adaptant aux différents territoires.

Le projet « AgriDistrib » permettra de retrouver une relation privilégiée entre producteurs et consommateurs. Si ce projet a en partie permis de proposer une phase concrète à l'ensemble des acteurs de la métropole lyonnaise, il a suscité un engouement dans le reste des régions au sein du réseau JA. Une dynamique rendue possible grâce à toute la promotion faite autour de ce projet. Des événements au Salon International de l'Agriculture 2016 au colloque de restitution des résultats fin mars, il a éveillé l'intérêt de chacun. Nous accompagnerons toutes les structures régionales et départementales qui décideront d'avancer sur le sujet.

Enfin, dans la lignée de la déclinaison des logos « produits de France » sur de nombreuses filières qui se poursuit, de « Viande de France » à « Fleurs de France » et « Fruits et légumes de France », et pour assurer une meilleure traçabilité des produits agricoles et promouvoir le « Made in France » il faudra tirer parti de l'expérimentation sur l'étiquetage de l'origine pour pérenniser et étendre le dispositif.

L'ensemble de nos travaux se poursuit également aux côtés des OPA et des pouvoirs publics. Tous les acteurs doivent définir ensemble des stratégies partagées à long terme pour se donner les moyens de valoriser nos produits et d'assurer la pérennité économique de chacun. Il est indispensable de tous se mobiliser. Ce que nous traduisons par la mise en place de nos trois chantiers : organisation des filières, création de valeur et évolution des politiques publiques.

Dynamique réseau



Contexte :

L'appui au réseau et la formation constituent 2 fondamentaux mis en avant par le conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs.

L'appui au réseau est conduit par le comité de pilotage réseau (composé des 5 secrétaires généraux et de 5 administrateurs nationaux associés). Ce Copil s'est fixé une feuille de route détaillée comportant 9 actions prioritaires pour le mandat 2016-2018.

Le CA national a souhaité en 2016 renforcer la formation des élus et des salariés du réseau JA pour soutenir ses priorités de mandat.

Notre action:

Actions d'appui au réseau:

Rapport moral 2017 : une co-construction avec le réseau :

Le RM 2017 a pour mission de formuler des préconisations pour le réseau JA en matière de communication positive pour la valorisation du métier. Ce rapport a été construit sur la base des réflexions menées lors de l'UH 2016 et des débats engagés lors de différentes commissions syndicales de l'année.

Une université d'hiver renouvelée

Afin de répondre aux attentes du réseau et de faciliter la participation des responsables départementaux et régionaux à l'Université d'Hiver, de nouvelles méthodes ont été testées. Une demi journée a ainsi été consacrée à des ateliers de discussion autour des grandes thématiques d'actualité JA (RGA, filières, PAC et environnement) et à des ateliers de développement personnel (prise de parole en public, lobbying, recherche de financement et RH). Cette organisation ayant satisfait l'ensemble des participants nous tâcherons de renouveler cette expérience pour l'UH 2017.



Atelier de travail lors de l'université d'hiver 2016 à Langres

Une tournée régionale: application concrète du RM 2016

Comme nous avons validé ensemble dans le rapport moral 2016, le conseil d'administration national a proposé à toutes les régions d'organiser une tournée régionale pour aborder des sujets importants comme les priorités de mandat nationales, les élections présidentielles ou encore selon les régions, la PAC ou les relations avec la coopération. Toutes les régions ont ainsi pu accueillir 2 membres du conseil d'administration. Ces différentes rencontres ont permis des échanges avec plus de 200 responsables/adhérents du réseau.

Base de données

La base de données a été déclinée dans le réseau fin 2016. Ses objectifs sont notamment de mieux connaître nos adhérents JA pour mieux répondre à leurs attentes et mieux valoriser notre réseau.

JA national accompagne sa mise en place dans le réseau (formations, hotline...). Il est essentiel que tous les départements y adhèrent rapidement pour que nous puissions valoriser toutes ses fonctionnalités.

Remplacement

Dans la continuité du rapport moral 2013, l'objectif est ici de s'assurer d'une consommation totale des enveloppes de remplacement pour mandat syndical à tous les échelons de notre pyramide. Une fois ce préalable atteint, notre objectif pourra être d'obtenir plus de budget pour faciliter l'investissement de nos responsables.

Extranet

Un projet de refonte complète de cet outil vient d'être finalisé et mis à disposition du réseau qui doit dorénavant tirer profit de toutes les fonctionnalités de ce nouvel extranet "2.0".

60ème anniversaire de JA

JA national construit actuellement des supports à destination du réseau afin que chacun puisse célébrer les 60 ans de notre organisation et mettre en avant l'action de notre réseau.

Accompagnement du réseau au quotidien:

En parallèle de ces démarches, plusieurs actions sont mises en place tout au long de l'année pour répondre aux sollicitations du réseau :



Université d'Hiver Régionale Occitanie

- Les 11 commissions syndicales de l'année écoulée ont permis d'accompagner le réseau par un travail commun des régions, entre autres sur l'actualité syndicale, la préparation à la réforme territoriale, le suivi des rapports moraux et la stratégie de structuration de filières.

- La participation d'administrateurs et/ou d'administratifs nationaux sur demande des régions ou des départements en conseil d'administration, séminaires, assemblées générales ou rencontres spontanées pour travailler sur le projet politique, préparer les renouvellements d'équipes et évoquer les dossiers en cours. Les administrateurs et salariés ont ainsi effectué plus de 150 déplacements à la rencontre du réseau sur l'ensemble de l'année.

- Accompagnement statutaire et juridique du réseau sur demande : nous sommes de plus en plus sollicités sur ces thématiques avec la hausse des procédures judiciaires.

- Fourniture d'outils pour le réseau afin de valoriser notre travail au quotidien (victoires syndicales, guides, vidéos...)

Optimisons l'utilisation de l'Outil Remontées Réseau !

Lancé fin 2015, l'Outil Remontées Réseau (ORR) nous permet d'avoir un panorama des actions menées par le réseau, tant au niveau syndical qu'institutionnel, mais aussi en lien avec les projets de mandat du réseau. L'objectif de cet outil est de faciliter la communication ascendante au sein du réseau Jeunes Agriculteurs, notamment en ce qui concerne les actions syndicales ponctuelles et les travaux de fond sur les filières et les dossiers transversaux. L'utilisation de l'ORR permet à l'échelon national d'avoir une meilleure vision des actions du réseau et de l'activité globale de JA, mais également de les valoriser en interne et à l'externe. Avec une centaine d'actions remontées mensuellement, le remplissage de l'outil cherche encore son rythme de croisière. En effet, à l'heure actuelle, il ne permet d'avoir qu'une vision partielle des actions menées par et au sein du réseau. Il est donc important de poursuivre nos efforts en matière d'utilisation de l'outil pour avoir des remontées mensuelles régulières et complètes.



Region	Département	Date de l'action (format JJ/MM/AA)	Sujet	Type d'action	Cible	Action connue JA40	nombre de JA mobilisés	Détail de l'action
Occitanie	64-Tarn	02/11/16	Autre	Lobbying	Association des mairies	Oui	2	Zone d'activités
Grand Est	54-Meuse	09/12/16	Installation / Travaux	Communication	Agric. (Marché 4 de 50 ans)	Non	1	Jeunesse Transfrontalière
Grand Est	54-Meuse	15/12/16	Installation / Travaux	Communication	Agriculteurs + de 50 ans	Non	1	Jeunesse Transfrontalière
Grand Est	54-Meuse	02/12/16	Région	Communication	Grande public + volontaires JA	Non	15	Forum Chococouais

Interface de l'outil remontées réseau

Actions de formation:

Formation « organisation de filière »

Dans le cadre de la priorité de mandat sur « l'organisation des filières » un cahier des charges complet sur une formation structuration filières a été construit avec l'Ifocap et Résolia. Cette formation a pour but d'être déclinée dans chaque région pour accompagner la construction d'une stratégie de négociation et de rénovation des filières présentes sur les territoires.

Formations d'accueil

Sur l'appui du réseau qui a été marquée en 2016 par un renouvellement des équipes JA, les formations d'accueil à Paris ont été renforcées : 3 promotions de nouveaux présidents et SG ont été accompagnées pour bien engager leur mandat. Cette formation, comme beaucoup d'autres par JA, est basée sur les échanges entre participants et avec l'équipe nationale. De même pour 2 sessions d'accueil de nouveaux animateurs ont été mise en place, pour donner les clés de fonctionnement de notre réseau aux nouvelles forces vives dans le réseau. Ce sont au final environ 90 personnes qui ont participé au cycle d'accueil.

Formations thématiques

Les formations thématiques pour répondre aux besoins exprimés par le réseau se sont concentrées sur la communication en 2016 : 2 formations Photoshop et une formation sur l'usage des réseaux sociaux ont pu rationaliser l'action des départements autour des outils et du plan de communication JA.



Une dynamique réseau soutenue par la formation

Formations décentralisées

Les formations décentralisées en région ont été nombreuses en 2016, principalement dans la continuité du projet de structuration du suivi financier et comptable autour du projet de plan comptable harmonisé. Six régions ont engagé un travail de rénovation de l'enregistrement comptable avec un consultant expert sur l'application de ce nouvel outil, qui facilitera le travail des salariés du réseau et le suivi financier par les élus. Une formation mixte animateur-trésorier a d'ailleurs permis de concrétiser ce travail et d'approfondir autour du thème de la recherche de financement.

En synthèse on retiendra la tenue de 19 actions de formations ayant mobilisé un peu moins de 200 personnes sur l'année.

Etude sur les compétences des jeunes installés

En marge du dossier formation, JA a répondu à l'appel à projet de la FNSEA sur la Gestion Prévisionnelle des Compétences et de l'Emploi sur 2016. En contribuant à la construction d'un observatoire de l'emploi regroupant de nombreuses statistiques. JA a souhaité se concentrer sur les conditions d'installation et les compétences des jeunes installés. Une grande enquête a permis de recueillir 500 profils d'installation, et permis de monter un travail d'observation sociologique sur les différents parcours de vie des installés, leur formation initiale, continue et la manière dont ils ont appréhendé leur PPP. Cette étude a permis d'identifier des recommandations reprises par les travaux menés en session RGA 2017.



Une équipe de secrétaires généraux soudée au service du réseau

Perspectives :

Au cours de la seconde moitié du mandat, une réflexion sera menée pour proposer au réseau la mise en place d'une action fédératrice de valorisation du métier.

L'autre chantier, sera de poursuivre les réflexions qui ont émergé au cours de la mise en oeuvre de la réforme territoriale: le périmètre (géographie et missions) de nos échelons locaux et départementaux est-il toujours aussi pertinent face à la montée en puissance des intercommunalités?

Nous continuerons également la mise à disposition et le développement d'outils pour le réseau, dans le but de gagner en efficacité, à l'image de la base de données et du nouvel extranet.

Concernant la formation, JA poursuivra le travail d'accompagnement du réseau via la formation pour l'année à venir et tâchera de répondre au mieux aux besoins exprimés. Pour cela la construction d'un catalogue de formation et la mise en place de nouvelles formations, y compris sous des formes innovantes, sont envisagées. JA se donnera les moyens d'accompagner toutes les structures du réseau pour mener à bien une politique de formation forte.

La fin de l'année 2017 sera enfin un moment important d'accompagnement du réseau avec la préparation du renouvellement des équipes. Jeunes Agriculteurs appuiera cette démarche et préparera la formation des nouveaux responsables.

Communication



Contexte

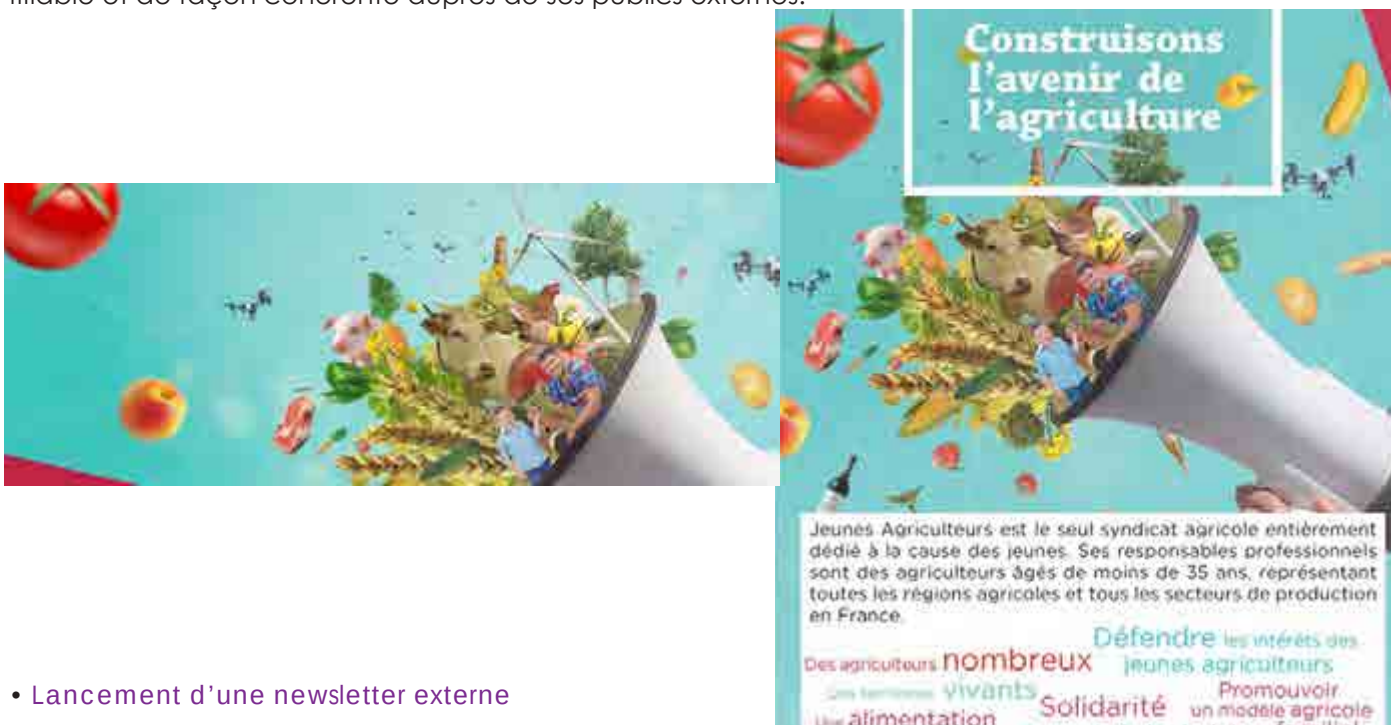
Dans le cadre du renouvellement de mandat, JA a établi une nouvelle feuille de route pour 2016-2018 avec les objectifs suivants : augmenter la notoriété et améliorer l'image du syndicat, faire connaître les actions du syndicat sur les deux priorités de mandat, augmenter le sentiment d'appartenance du réseau.

Notre action

a. Communication institutionnelle

• Création d'une identité visuelle

Une identité visuelle a été créée avec une déclinaison sur l'ensemble des outils de com externes (site web, newsletters, Powerpoint, papier à lettre, cartes de visite, signatures mail, etc.) pour que JA soit facilement identifiable et de façon cohérente auprès de ses publics externes.



• Lancement d'une newsletter externe

JA a lancé une newsletter externe mensuelle auprès de 500 contacts : parlementaires, OPA, partenaires et réseau, afin de valoriser les actions réalisées chaque mois par le syndicat et de relayer nos revendications sur les différents projets de loi. Le taux d'ouverture est très variable selon les mois : il passe de 35% (périodes creuses) à 60% (à la veille du SIA ou de votes importants) mais toujours au-dessus de la moyenne globale d'ouverture des newsletters qui se situe autour de 20%.

- Lancement d'un nouveau site Internet

Nous avons lancé le nouveau site Internet de JA avec plusieurs nouveautés : consultable sur smartphone et tablettes, des actualités mises à jour chaque semaine, une présentation détaillée du syndicat, un espace presse dédié avec tous nos communiqués et dossiers de presse, une mise en valeur de JA mag, un relai en direct sur les réseaux sociaux.



b. Événementiel

- 50e Congrès à Mâcon

Le 50ème congrès JA s'est tenu à Mâcon du 31 mai au 2 juin 2016. Ce congrès anniversaire et électif a réuni plus de 800 participants pendant 3 jours. Pour marquer ce 50e congrès, une table-ronde dédiée à notre histoire et nos perspectives a été organisée, en présence des anciens présidents, et un livre de témoignages a été édité.



- Les Terres de Jim



La troisième édition des Terres de Jim a eu lieu en Vendée près de La-Roche-Sur-Yon, à quelques kilomètres de l'océan, du 9 au 11 septembre 2016. L'événement a été un succès, accueillant 110 000 personnes sur les trois jours de fête, en majorité des familles et des jeunes.

Une centaine d'animations a été proposée au public qui a pu voir s'affronter les imposantes mois bat cross sur circuit, un show de moto freestyle, des dégustations de produits régionaux sur les Halles de Jim (notre marché du terroir), de nombreux animaux, l'incontournable grande roue, et bien sûr la traditionnelle finale nationale de labour.

• Le SIA

JA était présent au SIA du 25 février au 5 mars 2017. Le stand était divisé en deux espaces : l'espace JA pour permettre l'accueil des régions et l'espace Demain je serai paysan.

Le programme a été riche en animations avec l'organisation quotidienne de speed-dating thématiques, des tables rondes sur l'espace DJSP, un colloque sur la PAC 2020, la soirée de lancement du concours Graines d'agriculteurs.



Notre présence au SIA a permis la rencontre de nombreux parlementaires et responsables politiques, dont les candidats à l'élection présidentielle, qui ont pour la plupart signé notre manifeste Jeunes Agriculteurs et se sont prêtés au jeu du Facebook live.



• Réseaux sociaux

Le syndicat communique quotidiennement sur les réseaux sociaux via la page Facebook Jeunes Agriculteurs Syndicat et le compte Twitter @JeunesAgri.

La page Facebook a passé le cap des 13 000 abonnés et relaie à la fois les actualités du syndicat (groupes de travail, sessions et rencontres extérieures), de courtes vidéos des porte-paroles et de l'information sur le secteur de l'agriculture. La page Facebook du JA mag accroit, quant à elle, son nombre de fans de 200 personnes par mois depuis octobre 2016.

Le compte Twitter est la vitrine des rendez-vous institutionnels et politiques, des positions du syndicat et des enjeux de la profession. Fort de plus de 11 600 abonnés, le compte @JeunesAgri a gagné plus de 4 000 abonnés entre 2016 et 2017.

• Relations presse

Jeunes Agriculteurs informe régulièrement la presse de ses prises de position par voie de communiqués de presse (en moyenne, envoi de 8 communiqués de presse par mois).

Un travail quotidien à la fois avec la presse agricole et les médias généralistes est mené pour asseoir l'image de JA comme un acteur incontournable du secteur et comme expert sur l'installation, grâce à l'organisation d'interviews des porte-paroles nationaux et des reportages en région dans le réseau.

Parmi les grands rendez-vous de l'année, le Salon de l'Agriculture 2017 a permis de générer 70 retombées presse sur JA, grâce aux interviews des porte-paroles nationaux et celles des profils de la campagne de communication #NourrirLeFutur (cf fiche fonds de dotation).



- JA dans les médias



c. Ja mag

- Le JA Mag récompensé

Chaque année, le JA mag concourt pour le grand prix éditorial orchestré par le Syndicat national de la presse agricole et rurale. Après un prix dans la catégorie Meilleur dossier en 2016, le JA mag a reçu en 2017, le 1er prix pour la meilleure photo et illustration. Il s'agit d'un portrait d'Anaïs Monney, installée en Haute-Saône. Le jury a récompensé une photo qui capture la complicité entre l'éleveuse et ses chevaux. En 2016, le JA mag a également accru sa présence et sa visibilité sur les réseaux sociaux en créant un compte sur Instagram sous le nom jamag_photos.



Perspectives

- Lancement via le fonds de dotation d'une plateforme de promotion du métier, qui réunira les initiatives Demain je serai paysan et le concours Graines d'agriculteurs afin d'assurer une meilleure cohérence dans nos actions et de capitaliser sur nos publics.
- Lancement du nouvel extranet prévu en juin 2017, plus intuitif, avec des espaces de discussion pour échanger sur les dossiers.
- Réalisation d'un film à l'occasion des 60 ans de JA avec un réalisateur et une boîte de production et qui a vocation à être diffusé largement.
- Organisation d'un groupe com ouvert aux responsables communication des régions afin d'échanger sur la stratégie globale de communication et les projets à engager.



Contexte

L'agriculture doit faire face à de nombreux défis environnementaux, notamment la préservation de la qualité des ressources (eau, air sol) et le changement climatique avec des enjeux liés à l'énergie ou encore aux gaz à effet de serre. Par ailleurs, les interactions entre agriculture et environnement sont devenues un enjeu sociétal et médiatique, ce qui appelle une réponse de la part de JA.

Aussi, face à ces défis, Jeunes Agriculteurs milite pour que l'agriculture et les agriculteurs soient considérés comme une solution pour la transition énergétique et pour le maintien de territoires diversifiés et productifs. En termes de lutte syndicale, l'année 2016 s'est principalement focalisée sur la mise en place du nouveau Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA), la loi Biodiversité, la révision de l'arrêté phyto de 2006 et la rédaction de notre projet d'engagement pour la stratégie nationale biodiversité.

Notre action

Les produits phytosanitaires

Depuis plusieurs années, les produits phytosanitaires sont dans la tourmente. Les agriculteurs doivent faire face à un fort lobbying de certaines ONG. Ainsi, malgré un avis circonstancié de l'ANSES et une mobilisation sans précédent de l'ensemble du réseau JA, la loi biodiversité a acté l'interdiction des néonicotinoïdes au 1er septembre 2018. Des dérogations resteront possibles jusqu'au 1er juillet 2020 mais nécessiteront un arrêté conjoint des ministères de l'agriculture, de l'environnement et de la santé. L'ANSES a été mandatée pour réaliser un bilan sur la balance bénéfices-risques liée à l'usage des néonicotinoïdes, portant sur l'impact sur l'environnement, la santé publique et l'activité agricole.

Le glyphosate est également dans le viseur : seul un répit de 18 mois a pu être obtenu, la Commission européenne refusant pour le moment de trancher en faveur ou non de la ré-homologation de ce produit. Jeunes Agriculteurs espère que l'avis de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) rendu le 15 mars 2017 et concluant à la non cancérogénicité du glyphosate influencera favorablement le prochain vote de la Commission sur ce sujet.

Enfin, suite à une requête de l'Association Nationale Pommes Poires, le Conseil d'Etat a enjoint en juillet dernier les ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé à abroger sous six mois l'arrêté de 2006 «phyto». La forte mobilisation notamment du réseau JA sur ce sujet depuis juillet 2016 a permis d'obtenir un projet d'arrêté globalement semblable à celui du 12 septembre 2006. Cet arrêté reprend globalement l'équilibre de l'arrêté de 2006 avec cependant trois modifications majeures : la première relative aux points d'eau avec la reconnaissance de la définition des cours d'eau issue de la loi biodiversité, la seconde concernant les délais de rentrée et la dernière pour reconnaître des équipements de protection individuels plus portables.

La Directive nitrates



Sur le volet « programme d'actions », la Commission européenne a acté le 8 décembre 2016 la fermeture du contentieux, suite à la publication du nouveau programme national. Le contentieux « zonage » en revanche reste ouvert étant donné que le nouveau zonage de 2015 n'est pas encore stabilisé. La question des financements pour les mises aux normes des exploitations reste essentielle.

Jeunes Agriculteurs, avec l'appui des autres organisations professionnelles agricoles (FNSEA, APCA et Coop de France) a organisé le 9 mai 2017 une journée nationale « Nouvelle directive nitrates : mode d'emploi ». Cette journée avait pour objectif de faire le point sur la mise en œuvre de la Directive nitrates en France en (1) expliquant les principales mesures de la Directive nitrates en présence des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement (2) permettant l'identification des solutions possibles, mobilisables à moindre coût, notamment sur le stockage des effluents d'élevage, avec différents témoignages d'agriculteurs, mais aussi sur la gestion de la fertilisation, (3) faisant le point sur les outils et modalités d'accompagnement en présence de représentants d'Instituts Techniques et (4) en mettant en mouvement l'ensemble des acteurs d'un territoire, pour aider les agriculteurs à s'approprier la Directive nitrates, également à partir de témoignages.

Cartographie des cours d'eau

Depuis la fin 2014, un travail a été lancé entre les organisations agricoles, l'ONEMA et le ministère de l'écologie. Deux documents ont d'ores et déjà aboutis : un guide national pour l'élaboration d'un document de communication sur l'entretien de cours d'eau, à décliner localement par les services déconcentrés et la charte « contrôleur-contrôlé ».

Par ailleurs, sous la pression de JA, le ministère de l'écologie a entamé un travail de cartographie de l'ensemble des cours d'eau sur tout le territoire français. Ce travail a pour but d'identifier formellement les parties du réseau hydrographiques qui doivent être considérées comme un cours d'eau. L'identification de ces cours d'eau est tenue de se faire en s'appuyant uniquement sur les trois critères jurisprudentiels : « constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année ». Le travail avance progressivement au sein des départements, une bonne majorité a déjà pu aboutir à une version définitive de la carte. En revanche, sur certains territoires où le réseau hydrographique est plus dense, les cartes sont encore en cours d'élaboration. Jeunes Agriculteurs reste très vigilant quant au strict respect de la définition d'un cours d'eau. Le respect de cette définition est d'autant plus essentiel que le nouvel arrêté phyto doit s'appuyer sur la cartographie des cours d'eau pour définir les zones de non traitement. Les négociations sont désormais à mener en régions et en départements. La mobilisation du réseau de Jeunes Agriculteurs sera donc décisive pour aboutir à un classement cohérent de ces cours d'eau et plans d'eau.



Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité

Sur la loi biodiversité, la mobilisation constante de Jeunes Agriculteurs et de son réseau a porté ses fruits puisque plusieurs de nos revendications ont été intégrées et adoptées, au fil des lectures, par les Parlementaires : le principe de complémentarité entre agriculture et environnement, la reconnaissance des services environnementaux rendus par l'agriculture ou encore la définition législative des cours d'eau.

Toutefois, d'autres dispositions qui créent de nouvelles contraintes pour les agriculteurs ont été adoptées : les zones prioritaires pour la biodiversité, le principe de non régression de la protection de l'environnement, l'objectif de zéro perte nette de biodiversité et l'interdiction des néonicotinoïdes à partir de 2018. L'ensemble des arrêtés concernant le secteur agricole sont désormais publiés.

De plus, cette loi biodiversité a créé le Comité national de la biodiversité. Ce Comité constitue une instance d'information, d'échanges et de consultations sur les questions stratégiques liées à la biodiversité. Jeunes Agriculteurs a pu obtenir un siège au sein de cette instance et pourra ainsi faire entendre la voix de l'agriculture. Il convient désormais pour Jeunes Agriculteurs de veiller à ce la profession agricole soit également bien représentée au sein des déclinaisons régionales de ces comités.

Focus sur le Comité de rénovation des normes agricoles

Suite aux actions syndicales du 3 septembre 2015, Jeunes Agriculteurs, avec l'appui des autres OPA est parvenu à obtenir la création du Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA) dont la mission est à la fois d'anticiper les nouvelles normes pour éviter les distorsions de concurrence et, de simplifier et mettre en cohérence les réglementations existantes. Ce CORENA est présidé par un Préfet avec une double compétence (terrain et national) et présente, à notre demande, une composition paritaire (profession agricole et principaux ministères traitant d'agriculture). Différents sujets ont été identifiés comme prioritaires et sont travaillés au sein de groupe de travail spécifiques.

Les groupes de travail « anticipation des normes européennes » et « expérimentation nitrates autrement » sont les plus avancés et ont abouti dans les deux cas à la validation d'une méthode de travail.

Trois autres groupes ont été lancés à la fin du premier trimestre 2017 : « méthanisation agricole », « statut de l'agriculteur professionnel » et « réutilisation des eaux usées traitées ». Une seule réunion s'est tenue pour chacun d'eux et a permis le partage d'un état des lieux et d'un calendrier de travail.

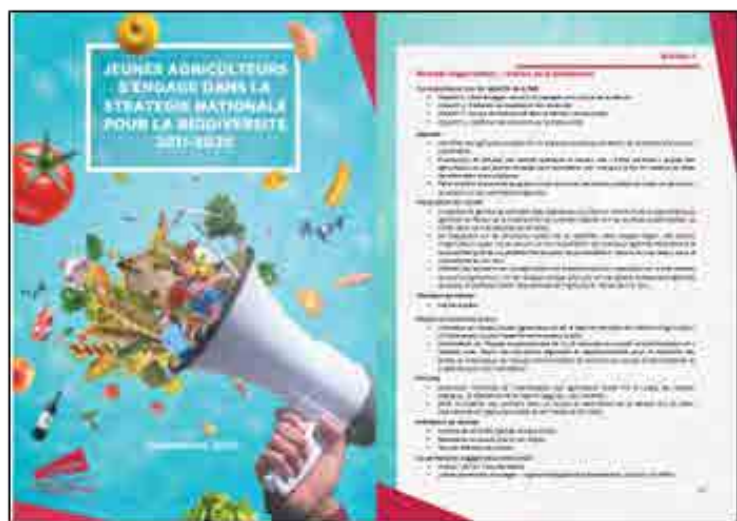
D'autres groupes, malgré leur importance capitale pour JA n'ont toujours pas été lancés. On retiendra notamment : « stockage de l'eau », « simplification des différents zonages lors d'une superposition sur un même territoire » et « gestion des normes au niveau national ».

Les activités internes



Depuis 2014, le groupe environnement de JA a retrouvé une vraie dynamique avec des réunions trimestrielles regroupant à chaque fois entre vingt et trente participants. Une session environnement annuelle a été remise en place depuis 2015. La session de 2016 s'est tenue à Mormant, en Seine et Marne. En plus des sujets d'actualité, les participants ont travaillé sur la communication autour du métier d'agriculteur, sur les énergies renouvelables, avec un focus sur la méthanisation et également sur le rôle clé de l'agriculture pour le stockage du carbone.

Jeunes Agriculteurs acteurs de la biodiversité



Pour rappel, JA a fait le choix en mars 2015 d'adhérer à la stratégie nationale de la biodiversité (SNB). Cette adhésion s'est accompagnée d'une stratégie véritablement offensive sur ce sujet.

En septembre 2016, Jeunes Agriculteurs a voulu aller plus loin et à déposer un projet d'engagement à la Stratégie nationale biodiversité.

Ce projet, accepté en mars 2017, s'articule autour de quatre grands axes : des actions de communication, des actions de sensibilisation et d'information à destination des agriculteurs, des actions de conseil et d'expertise et des actions de formation. Cette obtention du label SNB est très positive pour Jeunes agriculteurs puisqu'elle récompense les actions menées et à mener par notre syndicat et nous apporte une force supplémentaire en termes de communication.

Perspectives

Pour Jeunes Agriculteurs, il est important tout d'abord de poursuivre le travail engagé dans la communication positive pour à la fois redorer l'image de l'agriculture auprès des citoyens et des décideurs politiques et acquérir plus de poids et de légitimité dans les négociations. Il s'agit là d'un chantier de longue haleine. JA doit donc poursuivre sur sa lancée et être innovant en matière de communication pour faire en sorte que sa voix porte.

Avec la mise en place du nouveau gouvernement, Jeunes Agriculteurs devra également veiller à ce que le Comité de rénovation des normes en agriculture perdure et s'assurer que l'ensemble des sujets portés par la profession agricoles soient bien concrétisés au sein de groupes de travail techniques.

De même, Jeunes Agriculteurs reste très mobilisé sur le sujet du stockage de l'eau et a rencontré plusieurs fois les instances de décision tant au niveau français qu'eupéen. Cette politique est au point mort depuis plus de cinq ans. Dans le contexte de changement climatique actuel et la nécessité de sécuriser les productions, JA espère et rappellera au le nouveau gouvernement l'importance de mettre en place une politique de stockage de l'eau ambitieuse.

Autre enjeu fort sur les sujets d'actualité : la cartographie des cours d'eau. Le travail bien que globalement bien avancé est encore loin d'être terminé dans tous les départements. De la bonne cartographie des cours d'eau dépendra l'application de nombreux arrêtés par la suite. Le nouvel arrêté phyto est le premier à se référer à cette carte. D'autres arrêtés suivront probablement. Il est donc essentiel que Jeunes Agriculteurs continue de travailler sur ce sujet.

Par ailleurs, le défi du développement durable ne se limite pas aux textes réglementaires, il est essentiel de réfléchir dès à présent aux solutions pour les problématiques de demain. JA entend donc bien poursuivre ses réflexions sur les sujets prospectifs et souhaite également se rapprocher du monde de la recherche pour identifier et travailler ensemble les prochains sujets sensibles. La dernière session environnement a notamment permis d'identifier plusieurs thématiques prospectives à traiter : les énergies renouvelables tout d'abord qui peuvent contribuer à renforcer le rôle des agriculteurs en tant qu'acteurs de la transition énergétique et permettent également de regagner de la valeur ajoutée sur les exploitations et également le stockage de carbone.

Europe et international



Session PAC 2016

Contexte

Depuis un an, deux évènements majeurs font peser des incertitudes importantes sur l'agriculture européenne et plus largement sur l'avenir des relations internationales : Le Brexit et l'élection de Donald Trump à la maison blanche. Le flou qui entoure les différents scénarios de sortie du Royaume-Uni n'est pas là pour rassurer et les impacts budgétaires et commerciaux seront importants pour l'agriculture. La procédure enclenchée le 29 mars par le Royaume-Uni pour sortir de l'UE risque de faire prendre à l'Union Européenne du retard sur d'autres sujets comme la future réforme de la PAC. L'élection de Donald Trump semble, sur le plan du commerce international, rebattre les cartes. Les négociations dans le cadre du TTIP (Accord CE - USA) sont pour l'instant suspendues, l'accord que les Etats-Unis avaient obtenu avec un certain nombre de pays d'Asie et d'Amérique du Sud dans le cadre du TPP (Accord USA - Amérique du Sud est) est pour l'instant annulé. Les diverses déclarations du Président élu comme la mise en place de taxes aux importations, la remise en cause de l'OMC, ou de l'ALENA (accord USA-Canada-Mexique) risquent d'avoir des répercussions sur les filières agricoles européennes. En France, les retards sur les paiements des aides PAC s'accumulent et laissent bon nombre d'agriculteurs dans le désarroi malgré une pression syndicale constante. En dépit de ce contexte instable et peu sécurisant pour les agriculteurs, Jeunes Agriculteurs reste plus que jamais force de proposition sur les dossiers européens et internationaux ; la session PAC 2016 et notre implication sans faille au Ceja sont là pour l'illustrer.

Notre action

Campagne PAC 2015, 2016 et 2017 : vers une normalisation de la situation à l'automne 2017 ?

Le retard pris par le ministère en 2016 sur le paiement des aides PAC s'est reporté sur le paiement des aides PAC 2016. Par conséquent la procédure d'ATR a dû être renouvelée pour les aides PAC 2016. A ce jour l'ensemble des aides PAC 2015 ont été payées sauf les MAEC et les aides Bio dont le paiement doit intervenir à l'été 2017.

Pour la campagne 2016, les aides couplées animales ont été payées avant février 2017, les aides couplées végétales doivent l'être avant fin mai 2017. Le solde de toutes les composantes du paiement découplé devrait intervenir mi-juin 2017. L'ATR 2016 pour les MAEC et les aides bio devrait être effectué le 31 mars 2017.

Pour la campagne 2017, la télédéclaration est ouverte depuis le 1er avril sauf pour les MAEC et les aides Bio (20 avril). La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mai. La modification des dossiers entre le 15 mai et le 31 mai pourra se faire sans pénalités, en revanche des pénalités seront appliquées entre le 31 mai et 9 juin.

PAC post-2020 : JA se positionne en leader de la réflexion

En un an, la PAC post-2020 est devenue un sujet majeur de réflexion dans l'ensemble de la sphère agricole. L'avance que nous avons pris dans les auditions d'experts nous a permis de positionner nos orientations pour la future PAC dès le mois de novembre 2016 suite aux trois jours de travaux de la session PAC qui s'est déroulée dans le Haut-Rhin du 2 au 4 novembre [voir encadré session PAC]. Depuis la fin de l'année 2016, JA a pu s'exprimer sur ses orientations pour la prochaine PAC à de multiples occasions et sur différents supports : newsletter externe à destination des leaders d'opinion, colloque PAC au Salon de l'agriculture, conférence du Think Tank Farm Europe à Bruxelles, groupes de travail à la FNSEA, article dans la revue paysan et société, participation à un débat public à AgroParistech, auditions par les commissions des affaires européennes du Sénat et de l'Assemblée. Les nombreux groupes de travail du Ceja à Bruxelles nous ont aussi offert l'opportunité de rencontrer plusieurs fois nos députés français, membre de la commission agriculture du Parlement tels que Michel Dantin (PPE), Angélique Delahaye (PPE) ou Eric Andrieu (S&D).

Le travail approfondi et régulier effectué depuis 2 ans sur la prochaine PAC a permis à la délégation française du Ceja d'être acteur de tous les groupes de travail depuis que les réflexions de l'organisation jeune européenne ont débuté à l'été 2016. Avec des convictions fortes et une volonté de construction, JA a pu faire partager beaucoup de ses idées et propositions par les organisations membres du Ceja, puis dans les orientations prises par le Ceja [voir encadré Ceja].

Les orientations JA pour la PAC post-2020, fruit de trois jours de réflexions dans le Haut-Rhin :

C'est lors de la session PAC 2016, organisé par JA Haut-Rhin, et à l'occasion d'une séance plénière de rédaction d'un document d'orientation conclusif que le positionnement JA pour la PAC 2020 a pris forme. Document amendé à la marge par le conseil d'administration et validé le 22 novembre 2016. En voici une synthèse :

Pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs en Europe, la PAC doit soutenir des exploitations de type familial, viables, vivables et transmissibles, sur tous les territoires

- Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs : chaque Etat membre doit obligatoirement mettre en place une politique d'installation européenne

-> intégration des spécificités jeunes dans tous les outils communs : majoration des aides, prise en charge complète des dispositifs assurantiels

-> exclusion du critère « jeune » des critères discriminants

-> renforcement du top-up jeune

- Elaborer une définition européenne de l'agriculteur actif, adaptable dans chaque Etat membre, fondée sur l'acte de production, des critères de revenu, de temps de travail et l'exclusion des retraités.

Cette définition doit permettre de :

-> favoriser l'accès au foncier en limitant les situations de rente

-> cibler les aides vers les agriculteurs, véritablement acteurs des territoires ruraux

-> pour les agriculteurs en fin de carrière, conditionner le maintien des aides à un projet de transmission, y compris pour les parts détenues en société

- Soutenir à l'échelle européenne le développement de l'agriculture de groupe en reconnaissant les jeunes et plus largement les agriculteurs qui choisissent cette voie.

Pour sécuriser le revenu des agriculteurs, la PAC doit agir sur les marchés et accompagner les agriculteurs face à la volatilité

- Sécuriser le revenu des agriculteurs : la PAC doit diminuer progressivement les aides découplées au profit d'outils de sécurisation du revenu des agriculteurs, qui devront avoir une part de leur gouvernance, publique :

-> mettre en place des dispositifs contracycliques -qui varient en fonction des prix- conduisant à une plus grande flexibilité budgétaire et à la mise en place d'outils de régulation des marchés,

-> renforcer les outils assurantiels pour sécuriser et préserver la capacité d'entreprendre des agriculteurs,

-> mettre en place de nouveaux outils associant mécanismes publics et privés (assurances, fonds de pension), adaptés aux spécificités des territoires et attractifs pour le maximum d'agriculteurs,

- Mutualiser les risques : la PAC doit renforcer les fonds de mutualisation :

-> Faire en sorte que les fonds de mutualisation ne soient pas seulement par les agriculteurs, mais aussi par l'ensemble des maillons des filières et des territoires,

-> privilégier le développement de fonds de mutualisation transversaux,

-> prendre en charge une part conséquente des dispositifs de gestion des risques pendant les 10 premières années d'installation

- Appuyer la structuration des filières : les aides couplées, à nos yeux essentielles, doivent être considérées comme un support à la mise en place de stratégies de filières et de territoires, facilitant la contractualisation, le regroupement de l'offre et la création de valeur ajoutée.

Pour préserver la sécurité alimentaire et les ressources naturelles, la PAC doit former un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens

- **Mettre en place des objectifs de résultats plutôt que de moyens** dans la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources, au service de la sécurité, de la diversité et de la qualité alimentaire.
- Assurer la complémentarité entre les fonds stratégiques européens et augmenter les fonds alloués au développement agricole
- Favoriser les projets collectifs
- Prendre en compte les territoires difficiles
- **Favoriser les innovations :**
 - > accompagner et financer les innovations sur les exploitations notamment pour lutter contre le réchauffement climatique,
 - > mettre en place un cadrage national qui donne de la latitude aux régions,
 - > mettre en place un plan européen d'investissement pour le développement des énergies renouvelables,
 - > intensifier la politique de recherche et développement à l'échelle européenne.
- **Exclure les questions agricoles des négociations commerciales internationales.** Un traitement différencié doit leur être réservé, basé sur une complémentarité entre les grands ensembles négociateurs et sur le développement des agricultures de type familial.



Groupe de travail à la session PAC 2016 (Haut Rhin)

Règlement omnibus

Dans le cadre de la révision budgétaire à mi-parcours, la Commission Européenne a intensifié sa volonté de simplification, notamment de la PAC, à travers la modification d'un certain nombre d'actes de base (règlement de la PAC de juin 2013). Ces modifications, qui ne concernent pas seulement l'agriculture, font l'objet d'un projet de règlement, dit « règlement omnibus ». Avant le début des trilogues (Parlement/Commission/Conseil), JA a fait part de plusieurs points de désaccords avec des modifications des actes de base. Le premier concerne notre refus de voir l'application de la définition de l'agriculteur actif, facultative, le suivant concerne notre opposition à la mise en place européenne d'une définition de la date d'installation, et enfin le dernier concerne notre refus d'un top-up jeune facultatif. Sur ces trois points, le rapport de force semble de notre côté. D'autres points du projet de règlement omnibus sont plutôt positifs : c'est le cas du projet de révision des règles pour la mise en œuvre des outils de gestion des risques avec une proposition d'abaissement des seuils de perte de 30 à 20 % pour le déclenchement de l'indemnisation.

JA mobilisé contre le l'accord économique et commercial global UE-Canada (ou « Ceta »)

Le Ceta, malgré la mobilisation de JA et de nombreuses autres organisations syndicales et ONG, a été adopté par le Parlement Européen le 15 février 2017. La majorité des eurodéputés français s'y sont en revanche opposés. Accord mixte, le Ceta devra également être approuvé par l'ensemble des Parlements nationaux de l'Union Européenne, une procédure qui pourrait prendre des années. Cependant, tout ce qui relève de la compétence exclusive de l'Union Européenne (c'est-à-dire tout ce qui concerne le commerce...) rentrera en vigueur prochainement. JA a pris position régulièrement tout au long de l'année pour s'opposer à cet accord, en montrant les impacts que celui-ci aurait sur les filières d'élevages bovins et porcins européennes mais aussi sur certaines filières canadiennes comme la filière laitière. JA a soutenu publiquement le premier ministre wallon à l'automne dans son opposition au Ceta, a communiqué à de multiples reprises auprès des décideurs européens notamment à travers un courrier adressé à chacun des eurodéputés français en amont du vote du 15 février.

Au-delà c'est à la manière dont l'agriculture est traitée dans l'ensemble des négociations commerciales internationales à laquelle JA s'oppose : des accords de partenariats économiques avec les pays d'Afrique aux projets d'accords avec les Etats-Unis. Les accords commerciaux, selon JA, devraient se raisonner en termes de complémentarité au service de la sécurité alimentaire de grands ensembles régionaux, plutôt qu'en terme offensifs ou défensifs.

Le Ceja se positionne sur la PAC post-2020

Depuis l'été 2016, le Ceja travaille sur ses orientations pour la PAC 2020. Ses travaux ont été présentés au commissaire européen à l'agriculture Phil Hogan au mois de mai. Ils feront aussi l'objet d'une expertise par l'université d'agronomie de Wageningen aux Pays-Bas. En voici les principaux éléments :

- Consacrer 20 % du budget total de la PAC au renouvellement des générations.
- Réorienter les paiements découplés vers des dispositifs plus efficaces pour sécuriser le revenu des agriculteurs.
- Renforcer tous les outils de gestion des risques : assurance, fonds de mutualisation.
- Mettre en place des soutiens contra-cycliques.
- Prendre en compte la spécificité jeune dans tous les dispositifs de soutiens, à travers des top-up et autres avantages.
- Rendre obligatoire la mise en œuvre d'une politique d'installation dans tous les Etats Membres.
- Mettre en place une définition contraignante de l'agriculteur actif à partir de critères que chaque Etat membre aurait à mettre en place obligatoirement :
 - * Un revenu agricole minimum.
 - * Un temps de travail minimum consacré à l'activité agricole.
 - * La non-perception d'une pension de retraite.
- Combiner une politique environnementale basée sur des objectifs de résultats avec une politique basée sur des objectifs de moyens (aujourd'hui cette dernière qui domine) et favoriser les approches collectives dans la mise en œuvre de certaines mesures environnementales.
- Maintenir les aides couplées en faveur des productions vulnérables et les rénover pour en faire des leviers à la création de valeur ajoutée.
- Maintenir les soutiens en faveur des zones défavorisées et handicaps naturels.
- Mettre en place des outils pour faciliter l'accès au crédit et au foncier au niveau européen.
- Soutenir l'innovation et l'investissement.
- Favoriser et soutenir le regroupement de l'offre et la contractualisation.



Rencontre au SIMA 2017 sur la PAC post-2020, de droite à gauche : Juha Tenho (vice-président du Ceja), Alan Jagoe (Président du Ceja), Jérémy Decerle (Président JA), Julien Caillard (administrateur national JA sur les dossiers européens et internationaux)

Les perspectives

La fin de l'année 2017 devrait voir la Commission faire sa première proposition pour la PAC post-2020. Celle-ci a clôturé le 2 mai la consultation publique qu'elle avait lancé en janvier et à laquelle tout citoyen européen pouvait répondre (JA y a répondu en tant qu'organisation syndicale). D'ici la fin de l'année, JA poursuivra son travail à partir du document d'orientation issu de la session 2016. Un important travail de lobbying auprès de nos organisations partenaires mais aussi auprès des politiques doit se poursuivre. Il faudra être présent au plus de rendez-vous possibles sur le sujet. A Bruxelles, fort de son positionnement adopté en mai, le Ceja sera indispensable pour faire entendre la voix des jeunes agriculteurs. La prochaine session PAC aura lieu à l'automne 2017 et sera à nouveau l'occasion de positionner JA en leader des réflexions sur la PAC pos-2020. Au niveau du commerce international, si l'élection de Trump va sans doute provoquer une pause sur le TTIP, la vigilance reste de mise. Et nous suivrons de près les votes des parlements nationaux sur le Ceta. Enfin, le projet de mise en place d'un forum international des jeunes agriculteurs, résultat du Sommet international de Bordeaux en 2014, s'il prend du temps est toujours d'actualité, le travail avec Afdi sur ce sujet se poursuit pour établir des liens durables avec un certain nombre d'organisations paysannes des autres continents.

Productions animales



Contexte

La crise de l'élevage initiée en 2015 s'est malheureusement poursuivie en 2016. Les crises dans les filières laitière et viande bovine se sont accentuées, tandis que la filière avicole a dû faire face à deux crises sanitaires majeures.

Une régulation tardive de l'offre laitière



Le débt de l'année 2016 a commencé comme l'année 2015 avait fini, par une croissance forte de la collecte européenne atteignant +7% par rapport à 2015 sur le 1er trimestre. Ce qui a continué à plomber le prix du lait qui atteignait son point bas en juin 2016 à 257€/t en moyenne européenne et 288€/1000L en France. Si la collecte européenne augmente fortement, ce n'est pas le cas de la France qui dès le deuxième trimestre enregistre une baisse de collecte de -2% et qui va continuer jusqu'au dernier trimestre avec -7%, son plus bas niveau depuis les cinq dernières années.

La collecte européenne fût finalement en repli à partir du deuxième semestre 2016. Une tendance suivie par les grands bassins de production mondiaux comme la Nouvelle-Zélande ou l'Argentine, qui ont finalement été rattrapées par la crise et les conditions climatiques. Seuls les USA ont maintenu une collecte en hausse grâce à un marché intérieur solide.

De plus, au mois de juillet 2016, l'Union Européenne a finalement débloqué une aide à la réduction laitière de 150M€. Cette aide a également contribué à la diminution de collecte jusqu'au début d'année 2017.

Fin 2016 - début 2017, les cours du lait commencent à remonter, tirés notamment par la matière grasse qui fait un bon de 75%. Cependant la matière protéique reste très faiblement valorisée et les stocks importants de poudre de lait pèsent fortement sur les cours. En France la remontée des prix a été moins importante que dans d'autres pays européens comme l'Irlande ou les Pays-Bas. En janvier 2017, le prix moyen payé au producteur français passe enfin la barre des 350€/1000L (source FranceAgriMer), mais l'avenir reste incertain.

Les filières « viande » : des situations contrastées

La répercussion de la crise laitière sur la viande bovine s'est fait fortement sentir sur le début d'année 2016, du fait des réformes laitières en hausse. De plus la FCO a continué d'impacter le marché des broutards et compliqué les exportations. Les prix ont continué de chuter, en moyenne -5% pour l'ensemble des gros bovins. En ce qui concerne le porc, après une année 2015 particulièrement difficile, l'année 2016 entame une remontée des prix à partir du mois de mai pour arriver au pic de 1,534€/kg en septembre 2016. Début 2017 les marchés continuent à être porteurs, notamment grâce aux importations de la Chine.

En filière ovine, la production de viande augmente enfin en 2016 (+1,1% /2015) de part une augmentation des abatages et du poids moyen des animaux produits. Après une forte baisse de production en 2013 suivi d'une période de stabilisation, ces indicateurs sont plutôt encourageants. Cependant la hausse de production a également entraîné une baisse des prix (surtout au premier semestre 2016). Le prix moyen annuel est de 6,22€/kg en 2016 contre 6,32€/kg en 2015, soit une baisse de 1,6%. De plus la consommation de viande ovine continue son érosion.

La filière caprine en déficit d'éleveurs

Les indicateurs sont au vert pour la filière caprine. En début d'année 2016, le décret permettant la reconnaissance des OP lait de chèvre et de brebis est paru au Journal Officiel. La collecte 2016 augmente enfin après 3 années de stagnation (+1,4%), mais pourrait être plus importante. D'autant plus que les prix sont porteurs avec un prix de base à 641€/1000L en 2016, soit 5€ de plus qu'en 2015. L'enjeu principal de la filière est bien le renouvellement des générations.

Un contexte sanitaire mouvementé en 2016

En 2016, la FCO a continué à perturber les exportations. Le nombre de territoires en zone réglementée recouvre aujourd'hui pratiquement l'ensemble de la France.

La filière avicole a connu deux épisodes d'influenza aviaire. Le premier au début de l'année 2016 qui a conduit à un vide sanitaire dans 17 départements du Sud-Ouest et l'activation d'indemnisations pour pertes économiques qui n'ont été soldées qu'en avril 2017 à cause du cofinancement de l'UE.

Un deuxième épisode d'influenza aviaire hautement pathogène a débuté le 28 novembre 2016 via des oiseaux sauvages captifs et s'est vite propagé dans le Sud-Ouest. En raison de son potentiel de diffusion très élevé, un abattage préventif a été décidé en janvier 2017 visant à endiguer sa progression. Au final ce sont plus de 4 millions de canards qui ont été abattus de manière préventive et 485 élevages détectés en tant que foyers d'IAHP. Des mesures d'indemnisations se sont également mises en place dès le mois d'avril 2017 et un pacte de lutte contre l'influenza aviaire a été signé par l'ensemble des acteurs de la filière et JA, le 13 avril dernier, visant à ne plus subir de telles crises pour la filière avicole, notamment palmipède.

Bien-être animal : un sujet de plus en plus présent

Le sujet bien-être animal prend de plus en plus d'ampleur dans l'actualité nationale. Plusieurs associations anti-élevage ont régulièrement publié des vidéos d'abattoirs ou d'élevage au cours de l'année 2016 et début 2017. Face à ce nouveau dossier brûlant, les interprofessions se mobilisent et construisent des outils et argumentaires. Des formations à la prise de parole et aux réseaux sociaux se développent également afin de permettre aux éleveurs de prendre la parole dans ce débat de société et de démontrer les bienfaits de l'élevage.



Notre action

Dans ce contexte économique toujours difficile et avec une montée en puissance des sujets sociétaux, Jeunes Agriculteurs s'est efforcé de représenter au mieux les intérêts des jeunes installés dans les différentes réunions auxquelles nous avons participé. Notre action a permis d'avancer sur des dossiers structurants des filières, dans la lignée de notre priorité de mandat national.

Régulation des marchés



Le lobbying intense de Jeunes Agriculteurs allié à d'autres syndicats a permis la mise en place d'une première mesure de régulation des marchés européens depuis la sortie des quotas laitiers. En effet le 18 juillet 2016, une enveloppe de 150M€ est débloquée par l'UE pour inciter à la réduction de production de lait en Europe. Chaque producteur européen se verra attribué une aide de 140€/t de lait non produit par rapport à sa référence 2015 sur une première période (octobre-décembre 2016) puis une deuxième (nov2016-jan2017). Cette mesure est complétée au niveau français d'une enveloppe de 50M€ doublée par le budget national la portant à 100M€ sur demande de la profession. Cette enveloppe supplémentaire a permis d'améliorer l'incitation financière à la réduction sur les 5 premiers pourcents à 240€/t.

En France ce sont près de 13 000 producteurs qui ont bénéficié de cette aide. Au niveau européen ce sont 860 907 tonnes de lait qui n'ont pas été produites, permettant d'alléger le marché et de favoriser une remontée des cours du lait.

L'enveloppe de 100M€ a également été utilisée pour une aide de trésorerie de 1000€ à destination des producteurs en difficulté (éligibles au Plan de Soutien à l'Elevage 2015, ou ayant subi une baisse de 20% d'EBE en 2016), mais aussi grâce à JA, aux nouveaux installés en 2015 et 2016.

Une certaine forme de régulation des marchés a également été opérée en viande bovine, via une aide à l'abattage de jeune bovin de moins de 360kg de 150€ par bovin. Cette mesure visait à favoriser l'abattage d'animaux légers afin de limiter l'offre de viande sur le marché. Les JB abattus entre le 1er janvier et le 30 avril 2017 ont pu bénéficier de cette aide.

L'action de JA fût forte sur ce dossier afin de s'assurer de l'éligibilité des jeunes à l'ensemble de ces mesures.

Origine des produits

Le combat syndical de JA via les actions Viande et Lait de Nulle Part porte ses fruits. En effet, un décret rend désormais obligatoire l'étiquetage de l'origine du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédients dans des denrées alimentaires préemballées. Ainsi les produits préparés contenant au moins 50% de lait ou 8% de viande, l'étiquetage de l'origine des ingrédients lait et viande est rendu obligatoire.

Il ne s'agit pour l'instant que d'une expérimentation de deux ans qui a débuté le 1er janvier 2017, mais Jeunes Agriculteurs participe activement aux groupes de travail afin que l'évaluation en fin d'expérimentation permette une pérennité de la mesure.

Plus de détails dans la fiche structuration des filières.



L'organisation des producteurs

Jeunes Agriculteurs incite les producteurs à se rassembler en OP et en AOP depuis plusieurs années. Des avancées ont eu lieu au cours de l'année 2016, comme la possibilité pour une OP d'adhérer à plusieurs AOP, la définition des critères de reconnaissance des OP en lait de brebis et lait de chèvre, la loi Sapin II promulguée fin 2016, permettant de renforcer le poids des OP dans les négociations commerciales.

Focus Sapin II

A la demande de JA, cette loi interdit la marchandisation des contrats laitiers pour TOUS les laits pour une durée de 7 ans. Evitant ainsi une charge financière supplémentaire pour les jeunes souhaitant s'installer. JA a travaillé de façon étroite avec la FNEC pour obtenir cette extension à tous les laits.

La loi rend obligatoire la signature d'un accord-cadre entre l'OP et l'entreprise. Jeunes Agriculteurs a travaillé avec la FNPL pour rédiger un accord-cadre type permettant aux OP de faciliter leur négociation avec leur entreprise.

La loi permet également une meilleure reconnaissance du prix payé au producteur dans les relations commerciales avales entre distributeur et industriel. Ce point doit encore être amélioré à l'avenir car malgré les demandes insistantes de JA pour plus de transparence, peu ou pas d'industriels ont appliqué cette mesure pendant les négociations annuelles de 2017.

Jeunes Agriculteurs travaille également afin d'avoir des relations plus étroites entre syndicalisme et les OP. La complémentarité entre le syndicalisme et les OP a été démontrée pendant le bras de fer avec Lactalis en fin d'été 2016 qui a permis une revalorisation du prix du lait (bien qu'insuffisante) pour ces producteurs. Lors de la dernière session lait, il a été décidé de lancer une série de rencontres régionales entre les OP et JA.

En lait de chèvre, la reconnaissance des OP doit être accompagnée par le syndicalisme. Au mois d'avril 2017, seule une OP est reconnue par l'Etat.



Cœur de Gamme

À l'été 2016, la FNB a lancé la démarche Cœur de Gamme visant à revaloriser le prix de la viande allaitante en se basant sur les coûts de production. Jeunes Agriculteurs s'est rapidement associé à la FNB au niveau national et sur le terrain pour engager les grandes enseignes de la distribution dans cette démarche.

La déclinaison grand public de la démarche a pris le nom « Eleveur & engagé » et une association, dont JA est un membre fondateur, a été créée au mois de mai 2017 afin de pérenniser le dispositif. Bien que de nombreuses choses restent à améliorer, JA reste force de proposition pour qu'un maximum d'éleveurs puisse bénéficier de la démarche.

Renouvellement des générations en filière animale

Les filières animales font face à un défi majeur de renouvellement des générations. Nous estimons que 50% des éleveurs seront à la retraite d'ici 10 ans. En 2016, Jeunes Agriculteurs a débuté les travaux pour réaliser une étude visant à identifier et lever les freins à l'installation dans les filières ruminantes. Ces sujets ont été approfondis pendant les sessions de travail nationales lait, ovins, caprin et viande bovine.

De plus le groupe caprin s'attèle à lancer la rédaction d'un guide à la transmission en collaboration avec l'Anicap et l'Institut de l'élevage. La transmission devant être un levier majeur pour maintenir la production de lait de chèvre en France.

Perspectives :

Le travail de structuration des filières doit se poursuivre. La question de la contractualisation sera notamment travaillée au cours de l'année 2017 dans plusieurs groupes de travail. Jeunes Agriculteurs souhaite faciliter la réalisation de contrats tripartites dans les filières. Pour cela plusieurs acteurs économiques seront rencontrés au cours de l'année pour tenter de lever les freins.

Les questions autour de la segmentation du marché sont également de plus en plus prépondérantes. Le groupe ovins souhaite s'emparer de ce sujet afin de relancer la consommation de viande ovine en France.

Jeunes Agriculteurs s'est également prononcé dans son Rapport d'Orientation 2016 pour une rénovation du fonctionnement des interprofessions. En 2017, les propositions de JA seront présentées dans les conseils d'administration des interprofessions.

Parce que l'installation est le domaine de prédilection de Jeunes Agriculteurs, il sera important de continuer le travail sur l'installation et la transmission dans les filières d'élevage au cours de l'année 2017.

Productions végétales



Contexte

Grandes cultures : Une chute historique de la production de céréales

En 2016, la production française de céréales atteignait 55,1 millions de tonnes, en diminution de 24 % sur un an, et était la plus faible depuis 2003, année de grande sécheresse, malgré des superficies céréalières plus étendues. L'excès de pluie et le manque de luminosité au printemps ont fortement pénalisé les rendements des cultures d'hiver et de printemps. La production de blé tendre chiffrait à 28 Mt, soit 32 % de moins qu'en 2015 et 24 % de moins que la moyenne quinquennale, avec le rendement le plus faible depuis 30 ans. Les cultures d'été ont, quant à elles, souffert de la sécheresse. La production de maïs reculait pour la deuxième année consécutive, après une récolte en 2015 déjà impactée par la sécheresse.

Contrairement à la France, la récolte mondiale de céréales a atteint un record lors de la campagne 2016-2017, avec plus de deux millions de tonnes.

Viticulture : une chute historique de la production de vin

Les vendanges 2016, affectées par divers épisodes de gel, de grêle et d'une sécheresse aggravée près de la Méditerranée, atteignent 42,2 M hl contre 47,9 M en 2015, inférieure de 7 % à la moyenne quinquennale. Le gel de printemps, les épisodes récurrents de vent, conjugués à l'aggravation de la sécheresse sur le pourtour méditerranéen et les dégâts liés à la grêle pèsent sur le potentiel de production.

Par ailleurs, le nouveau dispositif de régulation des plantations de vignes peut tirer un premier bilan partiel des demandes d'autorisations de plantations nouvelles. FranceAgriMer a autorisé la plantation d'environ 3 500 ha de nouvelles vignes en France (la moitié des demandes), soit bien moins que la limite maximale fixée par le nouveau dispositif européen entré en vigueur en janvier (environ 8000 hectares). La délivrance d'autorisations a été restreinte notamment dans des zones AOC où des contingents régulent la plantation de nouvelles vignes.

Fruits et légumes : des marchés qui se tiennent

La saison 2016 s'est avérée légèrement meilleure que les précédentes. Les marchés des fruits et légumes d'été se caractérisent par des cours globalement supérieurs à la moyenne quinquennale, du fait d'un déséquilibre entre une offre plus restreinte sur la majorité des produits et une demande favorisée par les conditions climatiques estivales. Cependant, la filière sort d'une plusieurs années de grave crise. De nombreux producteurs se trouvent encore dans une situation compliquée, et la saison 2016, si elle est plutôt bonne, ne permet pas de rattraper les pertes des années précédentes, voire de l'année en cours.

Notre action

Régulation et structuration des filières

> Faire face à la crise dans le secteur des grandes cultures

Face à cette crise 2016 sans précédent qui fragilise les trésoreries et les revenus des producteurs de céréales, notamment dans les « zones intermédiaires », où les rendements sont inférieurs à la moyenne, JA et l'ensemble de la filière ont œuvré auprès des pouvoirs publics pour obtenir des mesures de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles pour accompagner les producteurs en difficulté. Nous avons obtenu différents types de mesures avec l'objectif de permettre à tous les agriculteurs de se refinancer à des conditions favorables, de soutenir la trésorerie des exploitations agricoles à court terme et de favoriser le développement de l'assurance récolte en 2017.

La solidarité inter-filières

JA travaille toujours à sécuriser les exploitations dans un contexte de volatilité accrue ces dernières années. Nous pensons que la mise en place d'un contrat « céréaliers – éleveurs » va dans ce sens. Les éleveurs sont tout aussi sensibles aux fluctuations, étant l'un des principaux débouchés des productions céréalières. La contractualisation inter-filière pourrait être une solution pour sécuriser, en partie, l'approvisionnement des uns, le débouché des autres, tout en atténuant les effets de l'extrême fluctuation des cours mondiaux. Un inventaire des initiatives existantes a été réalisé pour engager des actions à court, moyen et long terme :

- À court terme : Communiquer et travailler avec les éleveurs ; Organiser et piloter un groupe inter-filière ; Accompagner les OS dans la mise en place des contrats ; Encourager et communiquer sur les initiatives locales.
- À moyen terme : Rencontrer les coopératives pour porter nos propositions ; Proposer un « contrat type » ; Valoriser le débouché de « l'alimentation animale »
- À long terme : Encourager/soutenir les ateliers d'élevage en zone céréalière et les projets d'installation qui intègrent des échanges inter-filières.

> Régulation des plantations de vignes et priorité pour les jeunes



Un an après la mise en place du nouveau système de régulation des plantations entré en vigueur au 1er janvier 2016, nous pouvons dresser un premier bilan. Nous soulignons la bonne gestion des autorisations de plantations nouvelles par le nouveau dispositif de régulation même si des ajustements techniques ont dû être amenés pour la campagne 2017. Des ajustements introduits par un système dit de « plancher » afin d'éviter les contournements du régime et apporter davantage d'équité. La priorité aux JA est maintenue dans leur attribution en cas de demande supérieure au contingent fixé. Une victoire après des mois de discussions qui remettaient en cause la priorité aux JA.

> OCM Vin et Aides JA

JA réaffirment encore et toujours son attachement au programme national qui constitue une politique active de soutien aux investissements de la vigne à la bouteille, et un des piliers de la compétitivité des entreprises de la filière (qui est par ailleurs prolongé jusqu'en 2020). C'est pourquoi la gestion actuelle de l'enveloppe nous inquiète particulièrement. FranceAgriMer n'arrive plus à faire face aux retards de paiement des différentes mesures du programme national vitivinicole, provoquant sur le terrain de graves problèmes de trésorerie pour les entreprises et des reports d'investissements. Nous continuons à militer aux côtés de l'ensemble de la filière pour davantage de moyens dans sa mise en œuvre.

Nous prônons également une meilleure prise en compte des JA. Ainsi, pour remplacer les primes à la restructuration du vignoble que pouvaient toucher les jeunes viticulteurs lors de leur installation, une nouvelle prime, proposée par JA, pourra être mise en place par un cofinancement UE/Région. Les modalités de mise en œuvre se discutent désormais dans les régions qui ont décidé d'accompagner les jeunes. La région Occitanie vient de valider le dispositif à partir de 2017. Il faut l'étendre à toutes les régions viticoles.

Agir sur la transparence dans les rayons « Vin » des enseignes de la grande distribution

Depuis fin 2015, le secteur viticole s'inquiète des importations croissantes de vins étrangers, qui ont atteint 7,2 millions d'hectolitres en 2015, et qui créent des tensions sur certains marchés. Dans ce contexte, la mise en avant des produits français représente un enjeu majeur. Pourtant lors de notre mobilisation nationale de l'été 2016, nous avons constaté des fraudes et dérives liées à l'étiquetage et à la présentation des linéaires de vin en grande distribution, particulièrement sur les Bag in Box. Une source de tromperie pour le consommateur et par conséquent de dévalorisation des vins français. Depuis, l'ensemble de la filière viticole a rencontré la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) pour discuter de l'organisation des linéaires en vin pour permettre entre autres une sensibilisation des enseignes à ce sujet. Cette rencontre a débouché sur la création d'un groupe permanent Vin au sein de la FCD qui s'est réuni pour la première fois en 2017. Nous resterons vigilants à l'avenir et continuerons à mener nos discussions stratégiques plus que jamais importantes sur la commercialisation et la segmentation de nos produits.

> Organisation de la filière F&L et mise en marché

Suites aux crises récurrentes que la filière a connues, Jeunes Agriculteurs continue de prôner une meilleure structuration de l'offre, auprès des gouvernements français et européen. L'organisation du secteur, à travers le développement des programmes opérationnels doit demeurer une priorité. Une vision portée par JA afin de renforcer les soutiens existants et de solidifier des structures encore trop faibles dans un secteur difficile. Ce travail doit se décliner à tous les échelons pour faire évoluer le secteur F&L dans ce sens. Et pour être toujours au plus près des discussions de filière, Jeunes Agriculteurs a fait son entrée cette année au conseil d'administration d'Interfel, une interprofession longue, de la production à la distribution, où il est important de porter la voix de JA.



Au-delà, c'est le développement et la sécurisation des débouchés commerciaux qui est au cœur de nos discussions. Toutes les pistes sont travaillées. C'est d'autant plus vrai depuis la mise en place de l'embargo russe dont les conséquences indirectes sont dévastatrices pour le secteur, sans oublier la récente fermeture du marché algérien pour la pomme française, qui a d'ailleurs trouvé heureusement de nouveaux marchés en Asie, et notamment au Viêt Nam. C'est dans ce contexte que nous continuons nos discussions avec la grande distribution. Nous avons également renforcé nos liens avec les Marchés de Gros à travers la formalisation d'un partenariat qui se déclinera prochainement dans les régions.

Le CAP Primeur : un diplôme professionnel pour le secteur des fruits et légumes

Après des années de travail, la profession va enfin avoir un diplôme professionnel avec le CAP, permettant aux Primeurs ainsi qu'aux autres métiers de la filière des fruits et légumes d'obtenir une offre de formation de qualité et d'envergure nationale. La création de ce diplôme permettra d'afficher haut et fort l'exigence de compétences liées au métier de Primeur et également de promouvoir une profession jusqu'à présent peu connue du parcours d'orientation des jeunes. Jeunes Agriculteurs l'a soutenu et s'en félicite.

Distorsions de concurrence

Le coût de la main d'œuvre en France est un des plus élevés d'Europe. Dans un marché libre, c'est une perte de compétitivité, d'autant plus dans les filières végétales, son coût représentant le poste de charge le plus important.



Les distorsions s'évaluent également en matière d'homologation et d'utilisation des produits phytosanitaires. Le cas du secteur de la cerise en est un exemple flagrant. La suppression du seul moyen de lutte efficace contre *Drosophila suzukii* a été dévastatrice dans les vergers. Et alors que les modalités d'indemnisation des pertes sont enfin parues après des mois d'attente, la question prioritaire est celle de l'avenir. Et cette question ne concerne pas uniquement la production de cerises mais bien d'autres secteurs. Nous menons une action collective afin d'obtenir rapidement des solutions techniques, juridiques et financières.

Plus largement, une harmonisation au niveau européen est nécessaire. La filière française ne doit pas être la seule à s'engager, dans un marché ouvert, pour la protection du consommateur et de l'environnement. C'est toute une dynamique économique locale et territoriale qui est en jeu. C'est dans ce sens que JA continue d'alerter les pouvoirs publics. JA demande aussi à Bruxelles d'imposer aux produits importés le respect de la réglementation européenne, sur les volets social, environnement et sanitaire.

Gestion des risques et R&D

Dans la lignée des travaux pour adapter l'assurance récolte aux spécificités des, JA a mené un travail de fond sur un système de gestion des risques renouvelé à travers une approche globale. Nous travaillerons toujours à un panel d'outils de gestion des risques efficace pour les filières, qu'ils soient sanitaires, environnementaux, économiques et climatiques. Les travaux sur le rapport d'orientation JA 2017 sont largement attendus par l'ensemble de groupes F&L, Vin et Grandes cultures qui ont pu y contribuer lors des sessions nationales. Adossé à ces outils, nous attendons que le secteur de la R&D apporte son lot de solutions dans les différents domaines. C'est pourquoi nous interpellons régulièrement les pouvoirs publics sur l'importance d'y attribuer un budget à la hauteur de nos attentes. Il y a là une question de respect de l'environnement et des consommateurs, mais plus largement de la compétitivité des exploitations agricoles.

Pour la filière Vin par exemple, afin d'être toujours plus innovant, JA a notamment intensifié son travail avec l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) notamment sur le dossier des cépages résistants et des différentes maladies. Et afin de proposer une palette complète de solutions aux viticulteurs, la filière vient de valider, début 2017, la création d'une section spécialisée au sein du Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE) pour une mise en œuvre dès 2018. Une avancée importante que la filière discute depuis longtemps.

Perspectives :

Les groupes continueront à travailler sur les problématiques principales des filières végétales travaillées par Jeunes Agriculteurs, comme la transmission des exploitations et l'installation des jeunes, tout en maintenant une réflexion autour des sujets de structuration des filières et d'évolution des politiques nationales et européennes. Les groupes continueront à être réactifs face aux situations de crise comme les problèmes sanitaires ou l'évolution des normes. Les résultats et avancés obtenus sont le fruit d'un important travail fourni par les groupes filières végétales. Leur dynamisme est un atout incontestable et permet aujourd'hui à JA de jouer un rôle important dans les débats nationaux et d'assurer de manière constructive nos différentes représentations. Il est donc indispensable de faire perdurer cette dynamique.

Foncier agricole



Contexte

Jeunes Agriculteurs révolutionne la perception et la prise en compte du foncier agricole dans le débat public depuis plusieurs années déjà. Il y a 10 ans, on aurait pu croire avec fatalité que les mots de Sully : « labourage et pâturage », laisseraient place à l'avenir à : « spéculation et artificialisation » !

C'était sans compter sur la force bouillonnante des jeunes, qui, en l'espace de quelques mois, ont préempté le débat professionnel et sociétal, renversé la tendance à la dérégulation, pour inventer des outils nouveaux et retravailler l'existant. Il fallait faire sortir les terrains agricoles du cercle vicieux dans lequel ils étaient plongés. Rappelons-le : l'accès au foncier est la condition sine qua non de l'installation des jeunes agriculteurs.

Notre action

L'année écoulée a été particulièrement chargée sur les questions foncières.

De nombreux évènements en 2016

- En mars, c'est à Valencia en Espagne que s'est déroulé, sur 3 jours, le Forum mondial d'accès à la terre (FMAT), réunissant des participants et spécialistes de tous les continents, dont JA.
- La réflexion avance aussi en France, avec un colloque le 16 juin de l'Association nationale de développement des espaces ruraux (ANDER), qui a été intitulé : « Un espace pour tous », et dont l'objet était de traiter les conflits d'usage et le principe éviter, réduire, compenser.
- Le 21 juin, l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF), dans lequel JA siège, a été officiellement installé.
- En septembre, l'anniversaire des 50 ans de l'Association européenne des institutions d'aménagement rural (AEIAR) a été dignement célébré à Bruxelles. Avec les Safer, la France fait partie des pays moteurs de la réflexion européenne.
- Le 11 octobre enfin, une journée d'information et d'échanges a été organisée par JA, l'APCA et la FNSEA, sur le sujet de la compensation agricole qui est désormais applicable. De nombreux participants des 3 réseaux ont ainsi pu s'approprier les enjeux de ce mécanisme nouveau et intéressant pour la préservation intelligente du foncier agricole.



Session foncière 2017

Encore des lois

Parallèlement, le travail avec les parlementaires s'est poursuivi, ce qui a permis diverses avancées :

- Concernant les tribunaux paritaires des baux ruraux, une loi sur la Justice intègre la demande de JA de mettre fin aux élections des assesseurs de ces tribunaux, au profit d'une procédure plus simple de désignation par les organisations représentatives des fermiers et bailleurs. Elle entrera en vigueur dès le renouvellement de janvier 2018.

- Sur le reste du sujet foncier, la loi dite Sapin 2 a fait l'objet de divers amendements soutenus par JA. L'intervention du Conseil constitutionnel sur saisine de certains députés a cependant conduit à la suppression totale du volet foncier réduisant à néant des semaines d'implication.

- En conséquence, JA est revenu à la charge une fois de plus, par le biais d'une double proposition de loi déposée à la fois au Sénat et à l'Assemblée Nationale : les mesures censurées ont été réintroduites dans le texte. Après nouvelle saisine des députés, cette fois-ci seul un article a fait l'objet de censure. La loi relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles a depuis été publiée le 21 mars 2017 au Journal officiel.

Du réseau JA aux instances nationales : une vie institutionnelle bien remplie !

Au service de l'intérêt commun de l'installation des jeunes, les responsables « foncier » JA sont des référents incontournables dans tous les départements de France. CDPENAF, CDAF, CCAF, CDOA, CTD, CA des SAFER, commission des baux ruraux, entre autres, sont autant d'instances capitales dans la bonne gestion du foncier. JA y est très impliqué, car les conséquences sont vastes : aménagement foncier, montant des fermages, urbanisme, contenu des SCoT et des PLU etc.

Une action syndicale d'ampleur a perduré en 2016 : le Mois du Foncier, cadre national dans lequel se sont effectués principalement du labour et semis de terrains en friche ou laissés à l'abandon en l'attente de constructions. Une fois de plus, de telles actions ont permis de sensibiliser le grand public via la presse locale, qu'elle soit agricole ou non.

L'objectif de ces actions reste le même : lutter pour l'accès au foncier des jeunes agriculteurs, et se battre contre l'accaparement ou la disparition progressive des terrains au profit de quelques-uns ou d'autres usages.

Ceci est relayé par une articulation étroite entre les différents échelons des structures JA, du terrain jusqu'à Paris : groupes de travail et session annuelle permettent ce lien indispensable. La session qui s'est tenue en 2017 à Saxon-Sion en Meurthe-et-Moselle s'inscrit donc dans cette continuité.

JA siège toujours, en outre, dans les Conseils d'administration d'instances nationales à fort enjeu : FNSAFER, Terres d'Europe – SCAFR, SNFM (section des fermiers) et SNPR (section des bailleurs).

Perspectives

Avec les élections présidentielles et législatives de 2017, JA se prépare à de nouveaux changements législatifs. Le travail déjà bien abouti sera utile dans les prochains mois.

Les enjeux sont les suivants :

- Etre « moteurs » d'une future grande loi foncière
- Faciliter l'accès au foncier des jeunes agriculteurs, à des tarifs honnêtes
- Veiller au rôle-pivot du statut de l'actif agricole
- Lutter contre certaines formes déviantes de travail à façon, dont l'objectif est de contourner le statut du fermage, et qui empêche l'installation des jeunes
- Rendre à l'agriculture les terrains inexploités qui sont toujours trop nombreux

Gestion de l'activité agricole



Contexte

Gérer une exploitation agricole dans une période de crise n'est pas chose facile. A la situation de certaines productions touchées par la baisse des cours, vient s'ajouter les fréquents aléas climatiques (gel, grêle, inondations, sécheresse, stress hydrique) ou sanitaires ruinant parfois le travail d'une année entière.

Ceci étant, les échéances (impôts et taxes, loyers, cotisations sociales, fournisseurs etc) n'attendent pas, et les dispositifs prévus pour les « périodes de vaches maigres » se révèlent insuffisants pour lisser correctement tous les chocs.

Heureusement, la profession agricole, au fil du temps, s'organise avec ses différents partenaires pour une meilleure sécurisation des exploitations. L'aspect de mutualisation et de gestion professionnelle collective y est très important, et le mot « solidarité » n'est pas qu'un principe, mais une réalité vivante à faire perdurer.

Pour les jeunes agriculteurs, l'entrée dans le métier est une phase sensible, pour laquelle le dispositif à l'installation est calibré au mieux afin de rendre ces installations pérennes. Mais ce sont aussi des mesures fiscales et sociales qui sont mises en œuvre pour accompagner correctement la montée en puissance de l'activité. Cependant, tout cela n'est pas encore suffisant.

Notre action

Au cours de l'année écoulée, JA a organisé ou participé à différents groupes de travail dédiés aux questions fiscales, sociales, ou encore au statut de l'exploitant.

En matière sociale, les baisses de cotisations définitives pour la branche maladie, obtenues en 2015, n'ont pas été remises en cause. JA a tenu cependant à pousser plus loin la réflexion en incitant les parlementaires à prévoir des mécanismes de transfert de certaines cotisations vers des taxes affectées à la MSA.

Ces initiatives ont pour objectif de ne plus faire reposer autant qu'aujourd'hui nos cotisations sociales sur le travail, mais sur la solidarité nationale.

Cette démarche, pour l'instant non couronnée de succès, s'inscrivait en particulier dans le cadre des suites données à la réforme des retraites de 2014, qui a ponctionné fortement au profit des retraités agricoles les réserves de la retraite complémentaire obligatoire (RCO), créant le besoin d'un nouveau financement conséquent, qui pour l'instant doit être assuré partiellement par les actifs. Pour autant, la point de cotisation complémentaire donnera lieu à l'attribution de points de RCO supplémentaires, ce qui a été considéré comme la contrepartie minimum à l'effort demandé.

En matière fiscale, la fin de l'année 2016 a été marquée par des ajustements nécessaires de la réforme du micro BA. Dans le même temps, ce régime a été ouvert aux EARL à associé unique, et les ICHN ont été sorties de l'assiette fiscale du micro BA.

Pour le reste, une vaste réflexion professionnelle a été entamée afin de s'orienter vers des évolutions de la fiscalité plus conformes aux réalités de l'exploitation agricole. La transformation de dispositifs tels que la DPA ou la DPI est à l'étude.

D'autre part, le Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles (PCREA) annoncé le 4 octobre 2016, a donné lieu à un redéploiement et à la transformation d'outils et d'aides déjà existants, notamment le FAC.

Sur l'actif agricole, les positions JA énoncées dans le rapport d'orientation de 2015 sont toujours défendues à chaque occasion. Le sujet a été porté devant le Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA), qui a constitué pour l'occasion un groupe spécifique, co-piloté à la fois par l'Administration et par JA (notre vice-président Aurélien Clavel). L'objectif est d'apporter des éléments de définition du statut de l'agriculteur dans un premier temps, et, ensuite, de préciser les différents usages souhaités par la profession.

D'autre part, la mise en place effective du Registre des actifs agricoles, créé en 2014 avec la loi d'avenir, a été longtemps en attente de décret. Elle est désormais prévue au 1er janvier 2018.

Concernant la gestion des risques, le déroulement de la procédure d'indemnisation des calamités agricoles a fait l'objet d'un toilettage pratique. Quant à l'assurance-récolte, celle-ci a donné lieu à des indemnisations records en 2016, obligeant notamment un assureur du marché à activer pour la première fois en 12 ans son système de réassurance. Enfin, le FMSE se développe toujours et compte 10 sections spécialisées.

De même, le travail à JA a été principalement orienté cette année vers la rédaction du rapport d'orientation 2017 portant sur cette thématique. Il s'est réalisé parallèlement à des réflexions menées en CAF, mais aussi dans plusieurs groupes de travail du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole (CSO). JA a aussi été audité par le CGAAER sur ce sujet en juillet 2016.



Bruxelles 2016

Perspectives

Après le Congrès 2017, il reviendra à chacun de s'approprier les lignes de conduite issues du rapport d'orientation afin de mettre en œuvre une vision renouvelée de la gestion des risques en agriculture. De même, cette année marquera certainement un tournant important sur la question de l'actif agricole. Sur le volet social, la question du redéploiement des exonérations partielles de cotisations JA est toujours en attente d'un décret, pour abaisser légèrement l'abattement la 1ère année (actuellement à 65 %), afin de remonter le taux d'abattement en 3ème année (actuellement à 35 %).

Enfin, la fiscalité devrait connaître aussi certains tournants : d'une part avec la question du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, réforme adoptée définitivement, mais dont le sort demeure incertain ; d'autre part sur des sujets comme la DPA ou la constitution d'une épargne de précaution. Toutefois, une réforme plus profonde des bases-mêmes de la fiscalité agricole apparaît de plus en plus nécessaire pour adapter celle-ci aux contingences du futur.



Contexte

L'agriculture en montagne et dans les zones défavorisées représente un enjeu central puisqu'elle assure à la fois l'ancrage de l'humain sur le territoire et le maintien des paysages et de la biodiversité. Véritable moteur d'initiatives nouvelles en raison des nombreux défis qu'elle doit relever (neige, pentes, enclavement, isolement, etc.), elle doit être défendue et mieux valorisée. La politique de la montagne et des zones défavorisées doit permettre aux agricultures de ces régions de valoriser leurs atouts et soutenir des systèmes de production particulièrement sensibles à la dynamique de moindre régulation des marchés dans laquelle s'engage l'Europe.

Notre action

L'ICHN

Les principes fondateurs de l'ICHN ont été fortement ébranlés par la Commission européenne qui a remis en cause plusieurs des critères français, notamment le ciblage de cette mesure sur l'élevage, les plages de chargement, le ciblage géographique des terres, la localisation du siège de l'exploitation, le critère minimum de 3 UGB, le critère d'âge, le critère de revenu et la majoration ovins/caprins. Suite à une forte mobilisation de JA sur ce dossier, la France est parvenue à maintenir globalement le sens et la spécificité de l'ICHN. La proportionnalité du versement des aides à la surface agricole réellement en zone défavorisée, le plafond de revenus ou encore la majoration ovine et caprine ont pu être réintroduits. Notre mobilisation a également permis une majoration porcine pour les systèmes porcins/bovins. Cependant, quelques points importants pour JA comme le critère d'âge ou le siège de l'exploitation n'ont pas été reconduits malgré une forte pression syndicale. Jeunes Agriculteurs travaille activement à l'identification de critères alternatifs.

Par ailleurs, après un travail de plusieurs années, Jeunes Agriculteurs a enfin obtenu la possibilité pour les associés de GAEC d'avoir des dérogations pour travailler à l'extérieur de l'exploitation agricole dans le cadre des activités saisonnières hivernales en haute-montagne, dans la limite de 700 heures par an, contre 536 heures annuelles jusque-là. Le décret entérinant cette mesure a été publié au JO du 25 septembre 2016.



Les zones défavorisées

La révision des zones défavorisées simples est en cours dans tous les Etats de l'Union européenne. A compter de 2018, les ZDS disparaîtront au profit de deux nouvelles zones : les zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN), basées uniquement sur des critères biophysiques et les zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS) dont les critères sont laissés à l'appréciation de chaque Etat membre.

Jeunes Agriculteurs est fortement mobilisé sur ce sujet : de nombreuses zones d'élevage ne sont toujours pas rattrapées alors qu'elles représentent un véritable enjeu pour le maintien de l'activité agricole et sont souvent le dernier rempart contre l'enfrichement des terres. Nous plaçons pour une carte avec des critères lisibles et qui traduisent la réalité du terrain. En parallèle, et dans le but notamment de ne pas observer un phénomène de dilution de l'enveloppe, Jeunes Agriculteurs poursuit son travail sur la question des critères d'éligibilité à l'ICHN. L'Europe compte en effet profiter de la révision du zonage pour rouvrir également ce sujet, comme elle l'a déjà fait sur les zones de montagne. Nous devons rester fermes et réintégrer les critères notamment de l'âge et du siège de l'exploitation si l'on souhaite conserver une mesure qui a du sens.

La loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne

Le projet de loi montagne a été déposé par le gouvernement dans le cadre d'une procédure accélérée, le 14 septembre 2016. Le texte a été adopté définitivement le 21 décembre 2016. Bon nombre de demandes de Jeunes Agriculteurs ont été adoptées, notamment :

- (1) la reconnaissance du handicap dans les zones de montagne et la nécessité de préserver les soutiens spécifiques agricoles sur ces territoires, notamment l'ICHN,
- (2) la réaffirmation de la nécessité de préserver l'activité agricole, en particulier l'élevage grâce à l'adaptation des moyens de lutte contre les grands prédateurs aux spécificités de la montagne,
- (3) la suppression de la notion de « zones de tranquillité pour les espèces animales et végétales sauvages » dans le cadre des parcs naturels régionaux.

Au final, ce texte apporte des avancées importantes pour les territoires de montagne, notamment sur le plan économique et la gouvernance.

Les prédateurs



Sur la campagne 2015-2016, le plafond des 36 spécimens a pu être atteint. Ces résultats s'expliquent par la création de la brigade loup, créée le 1er septembre 2015 suite aux actions syndicales de cet été et par la possibilité qu'ont désormais les chasseurs de tirer le loup.

JA a critiqué le plafond de 36 loups reconduit pour la campagne actuelle (nous souhaitons un plafond de 42 loups), plafond selon nous insuffisant pour faire baisser la prédation alors que les dommages continuent d'exploser. Ce plafond pour la campagne est d'ailleurs en passe d'être atteint puisque 35 loups ont déjà été abattus.

Par ailleurs, en plus des représentations régulières au sein du groupe national loup, Jeunes Agriculteurs est également engagé dans deux groupes de travail mis en place par les ministères de l'agriculture et de l'écologie : un groupe visant à harmoniser les barèmes d'indemnisation des dégâts de grands prédateurs (loup, ours et lynx) et un groupe de travail prospectif pour réfléchir au plan loup 2018.

Perspectives

Le premier bilan des campagnes PAC 2015 et 2016 sera décisif pour orienter les prochains travaux de JA sur l'ICHN et mesurer l'effet de la nouvelle PAC sur les exploitations de montagne et de zones défavorisées.

Par ailleurs, Jeunes Agriculteurs doit rester fortement mobiliser sur la révision des zones défavorisées et veiller à ce que le nouveau gouvernement se saisisse rapidement de ce dossier.

Enfin, sur le dossier prédateur, JA doit conserver son approche constructive dans les nouveaux groupes de travail. C'est en effet cette approche qui a permis ces dernières années d'obtenir des avancées conséquentes. JA est cependant conscient que ces avancées, bien que significatives, ne permettent toujours pas de faire redescendre la pression de prédation et continue à pousser pour une meilleure efficacité du plan loup.

Agriculture biologique

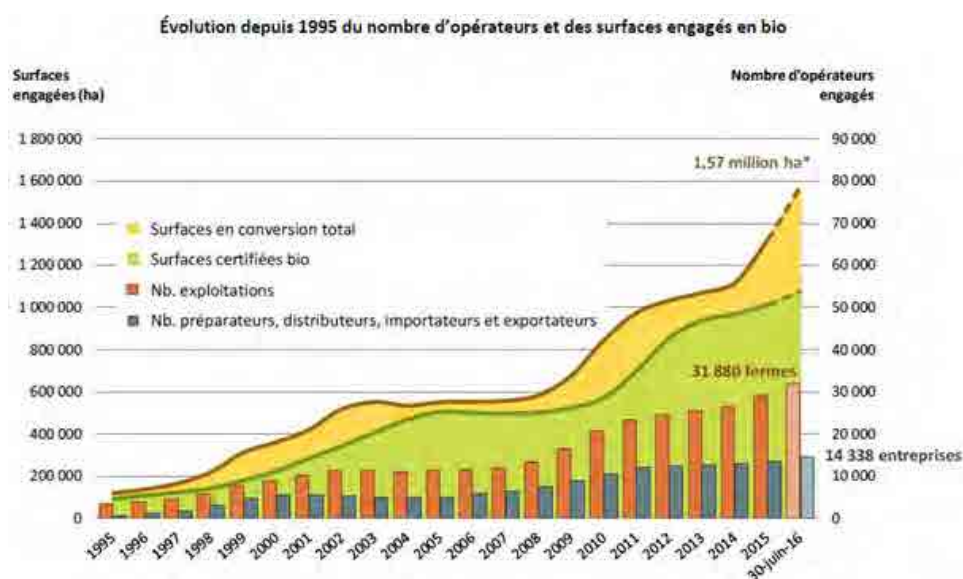


Contexte

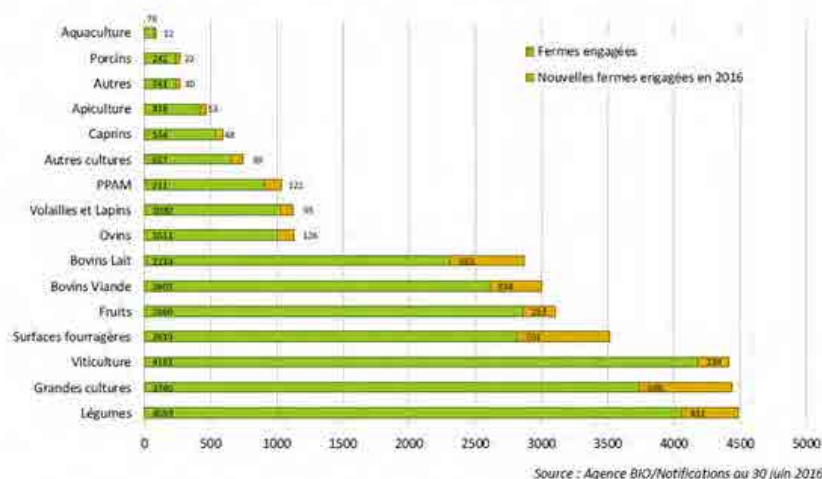
En France, comme dans les autres pays de l'union européenne, le marché de l'agriculture biologique continue de s'intensifier. Son cahier des charges, le plus strict en matière de contrôle, en fait un signe de qualité très plébiscité par les consommateurs. La croissance de ce marché a réalisé un bond de 20% entre le premier semestre 2015 et le premier semestre 2016.

Cette dynamique est également visible à l'échelle des exploitations : au 30 juin 2016, 31 880 fermes sont certifiées agriculture biologique ou en cours de conversion (soit 7,2% des fermes françaises) pour une surface d'1,57 millions d'hectares (soit 5,8% de la SAU, surfaces en conversion incluses). L'année 2016 marque donc un tournant dans le développement de l'agriculture biologique en France.

Cependant, la conversion reste encore un virage difficile à négocier. Devant l'ampleur des changements, certains y renoncent encore. Pour rappel, il faut 2 ans pour convertir un élevage laitier à l'agriculture biologique et 3 pour une exploitation céréalière. C'est pourquoi, le soutien à l'Agriculture Biologique est nécessaire avec des aides spécifiques telles que les aides à la conversion, les aides au maintien pour les parcelles converties et le crédit d'impôt.



Suivi des fermes engagées en bio au premier semestre 2016
selon leur activité principale déclarée



Notre action

JA considère l'agriculture biologique comme un mode de production d'avenir ayant sa place dans le développement de l'agriculture française. Cette place est d'ailleurs visible au sein du conseil d'administration de JA national dont 5 administrateurs ont tout ou partie de leur exploitation en bio.

Le groupe de travail « Agriculture biologique » relancé en 2009 continue sur sa dynamique et a su fidéliser une grosse dizaine d'agriculteurs. En 2017, Jeunes Agriculteurs a organisé la seconde session Agriculture biologique, à Colmar, dans le Haut Rhin. Cette session a été l'occasion de poursuivre le travail engagé depuis 2014 sur la structuration des filières, avec un focus cette fois ci sur la filière laitière et sur l'approvisionnement en produits bio de la restauration collective.

Par ailleurs, suite à la réforme de la PAC, les aides à l'agriculture biologique sont passées de 103 millions d'euros en 2014 à 180 millions d'euro en 2020 et sont désormais gérées par les régions. Si les aides à la conversion bénéficient d'un cadre national assez clair, les régions en revanche disposent d'une marge de manœuvre beaucoup plus grande sur les aides au maintien. Jeunes Agriculteurs continue de dénoncer les différences de traitement concernant les aides au maintien, demande à ce que ces dernières soient attribuées à tous les agriculteurs bio et sur tout le territoire afin d'éviter des distorsions de concurrence. De même, Jeunes Agriculteurs continue de militer pour le maintien du crédit d'impôt et reste vigilant sur les enveloppes budgétaires annoncées.

Enfin, Jeunes Agriculteurs suit de près la révision du règlement européen de l'agriculture biologique. En effet, la Commission européenne a publié en mars 2014 une proposition de règlement relative à la production biologique au motif que la réglementation actuelle ne suit pas le développement de la production biologique en Europe et ne tient pas compte des attentes du consommateur. Pour Jeunes Agriculteurs, cette proposition en l'état ne va pas dans le sens du développement de l'agriculture biologique. La mobilisation de la profession agricole a d'ores et déjà permis d'obtenir quelques avancées mais certains points restent encore très problématiques : lien au sol, attache des animaux, origine de l'alimentation des animaux, etc. Jeunes Agriculteurs doit donc poursuivre son travail d'information auprès des politiques lors de la dernière phase du processus que sont les trilogues entre Parlement européen, Commission européenne et Conseil européen.



Perspectives

Le maintien de la bonne dynamique de l'agriculture biologique en France ne peut pas passer que par une hausse des conversions. Il est essentiel de veiller à ce que les exploitants déjà en bio le restent et JA va continuer d'œuvrer pour que les régions affichent toutes la mesure « maintien de l'agriculture biologique ».

Côté syndical, la dernière session bio a mis en évidence la nécessité de mieux connaître les jeunes agriculteurs bio du réseau. JA va donc s'atteler à cette tâche dans l'année à venir afin, tout d'abord, de les identifier et dans un second temps de les inciter à suivre les groupes de travail qui se tiennent à Paris.

Partenariats - Fonds de dotation



Contexte

Le fonds de dotation Terres Innovantes a été lancé au SIA 2016, suite au rapport moral 2015 sur la recherche de financements qui avait validé ce projet. L'objectif : développer des actions d'intérêt général pour le grand public en diversifiant nos sources de financement. Certaines des actions initialement portées par le syndicat pourront ainsi se déployer et être valorisées différemment.

Un an après son lancement officiel lors du salon de l'agriculture en 2016, le fonds de dotation est revenu au SIA en 2017 pour le lancement de son premier projet : la campagne #NourrirLeFutur. L'année 2016-2017 a permis la consolidation du fonds de dotation avec : le recrutement des premiers mécènes du fonds de dotation, la restructuration des instances du fonds de dotation, le lancement des premiers projets au niveau national et le développement de discussion avec le réseau sur l'utilisation de cet outil de mécénat.

Notre action

Un fonctionnement consolidé

Suite au congrès de 2016 de Jeunes Agriculteurs, les instances du fonds de dotation ont dû être modifiées, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe pour siéger au conseil d'administration du fonds de dotation. Ces différentes modifications ont permis la création d'un comité de sélection. Le fonds de dotation s'est également doté d'une charte éthique ainsi que d'un règlement intérieur pour faciliter le fonctionnement du fonds de dotation.

De premiers mécènes fondateurs recrutés

Depuis septembre, trois mécènes fondateurs ont rejoint le fonds de dotation, avec des contributions de plus de 75 000 euros par an et un engagement sur 3 ans. Le travail de prospection continue pour trouver deux mécènes fondateurs supplémentaires et pour les autres mécènes. Près d'un million d'euros a déjà été levé sur les trois prochaines années !

Les premiers projets

• La campagne de communication #NourrirLeFutur

Terres Innovantes a lancé le 21 février 2017 son premier projet : la campagne de communication #NourrirLeFutur.

L'objectif : faire découvrir au grand public l'apport de l'agriculture à l'économie, la société et l'environnement via des profils de jeunes innovants.



Les 10 portraits de jeunes agriculteurs étaient présents dans 90% des stations du métro parisien du 23 février au 1er mars. Les nombreuses reprises médiatiques ont permis de toucher au total 7,8 millions de personnes !

• Le concours Graines d'Agriculteurs

Il récompense chaque année l'inventivité et l'innovation chez les jeunes agriculteurs installés ces 5 dernières années. C'est aussi le seul concours où le public peut choisir de voter pour son agriculteur préféré.



Partenariats

Au-delà du mécénat, JA a poursuivi la recherche de financement pour les sessions et événements : des partenariats avec FN Cuma (UH) et We Farm Up (session grandes cultures) ont été conclus. La CNE a également signé un partenariat financier avec JA sur un projet d'étude des conditions d'installation en élevage conduit par JA.

JA poursuivra en 2017-2018 les efforts de financements de session et la réflexion pour élargir notre panel de partenaires, en plus de ceux qui nous suivent déjà notamment sur Les Terres de Jim.

Perspectives

Chaque année le fonds de dotation sera amené à porter différents projets du réseau.

La déclinaison de la campagne en région

La campagne de communication pourra être déclinée dans les régions. Les supports de communication étant à disposition du réseau.

Un outil destiné au réseau

Le fonds de dotation est un outil destiné au réseau pour leur permettre de valoriser leurs actions d'intérêt général, le réseau devra se saisir de cet outil pour mener leurs projets.

Les projets à mettre en œuvre :

- **Une plateforme de promotion du métier d'agriculteur**, portée par l'initiative DJSP : il s'agit de créer la première plateforme d'information, d'orientation et de promotion du métier d'agriculteur. Un seul site internet national pour retrouver toutes les informations nécessaires pour s'orienter, se former et s'installer.

- **L'accueil à la ferme** pour permettre aux scolaires d'être sensibilisés à l'agriculture, à l'origine des produits et leur faire comprendre le métier d'agriculteur. L'objectif est de pouvoir développer des outils ludiques pour présenter l'agriculture.



Contexte

La période a été marquée par les campagnes présidentielle et législative ainsi que le vote de plusieurs textes sur lesquels JA a été proactif, parmi lesquels :

- le projet de loi Biodiversité
- le projet de loi Montagne
- le projet de loi Sapin 2
- le projet de loi contre l'accaparement des terres agricoles.

Notre action

• Campagne présidentielle



JA a publié un Manifeste et rencontré les principaux candidats afin de faire passer ses messages dans la campagne.

Le Salon de l'agriculture a été un moment fort, lors duquel nous avons rencontré 8 candidats à la présidentielle (François Asselineau, François Fillon, Benoit Hamon, Marine Le Pen, Michèle Alliot-Marie, Rama Yade, Alexandre Jardin, Charlotte Marchandise) fait signer notre manifeste (plusieurs n'ont pas souhaité le signer) et organisé un direct sur facebook.

Nous avons rencontré au total une soixantaine de personnalités politiques, (parmi lesquels François Hollande, Bernard Cazeneuve, François Bayrou, Arnaud Montebourg, et Anne Hidalgo), et de parlementaires, notamment les délégations conduites par Gérard Larcher, Président du Sénat

et Frédérique Massat, Présidente de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale.

Le 30 mars 2017, nous avons organisé avec le Conseil de l'agriculture française (CAF) l'événement « Ouvrons les champs des possibles » le 30 mars 2017 à Brest. Il a rassemblé 7 des 11 candidats : François Asselineau, Jacques Cheminade, François Hamon, Nicolas Dupont-Aignan, Jean Lassalle, Marine Le Pen, Emmanuel Macron. L'événement a été largement médiatisé dans la presse écrite, télé et radio.

• Projets de loi

JA a organisé ou participé à de nombreuses rencontres : tables-ronde, petits-déjeuners parlementaires, auditions sur les projets de loi en cours. La mobilisation du réseau a réussi à obtenir de nombreuses avancées positives (cf fiches sur les dossiers économiques).

- **Sapin 2** : nous avons été force de proposition sur le projet de loi Sapin 2, où grâce à la mobilisation du réseau et avec les OPA et le soutien de plusieurs parlementaires de différents groupes politiques, nous avons réussi à ajouter un volet agricole au texte qui ne contenait aucune mesure agricole.



- **Accaparement des terres agricoles** : nous avons également travaillé, en lien étroit avec la SN Safer, l'écriture du projet de loi contre l'accaparement des terres agricoles, qui a été promulgué malgré une censure partielle du Conseil constitutionnel.

- **Projet de loi Montagne** : grâce au soutien de parlementaires des zones de montagne et de plusieurs départements concernés, nous avons pu avancer de façon efficace et obtenir des avancées.

- **Projet de loi Biodiversité** : la mobilisation a été collective (JA, FNSEA, APCA notamment) et a permis d'éviter de nouvelles contraintes, dans un climat très politisé au Parlement.

Nous avons également été auditionnés sur de nombreux autres textes et rapports : construction en milieu rural, PAC, compensation des atteintes à la biodiversité, etc.

- **Législatives** : Le Manifeste JA est décliné dans le réseau à l'occasion des échéances législatives. Les départements JA ont invité les candidats à débattre des enjeux agricoles et donner leurs positions. Les rencontres ont été relayées sur les réseaux sociaux.



Perspectives

JA rencontrera les principaux interlocuteurs du prochain gouvernement et de la prochaine législature, notamment les présidents des Commissions des Affaires économiques de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Nous poursuivrons, en lien avec le réseau, des événements réguliers afin de maintenir un lien permanent avec nos parlementaires et de pouvoir identifier les acteurs clés selon les sujets et les positions des différents groupes politiques. Nous poursuivrons également l'envoi de la newsletter externe, envoyée principalement aux parlementaires, qui leur permet de rester informés des actions et des positions de JA, notamment sur les textes en cours d'examen.